



Femmes et **POLITIQUE:** une histoire d'engagement

Deuxième édition



/// BIBLIOTHÈQUE
ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Des origines à 1849 : une participation politique limitée

Des Premiers peuples à l'Acte constitutionnel de 1791

La participation des femmes au monde politique sur l'actuel territoire du Québec demeure très ancienne. Elle trouve ses origines au sein des Premières Nations, où le modèle de société matrilineaire et le fonctionnement par consensus sont répandus. On considère aujourd'hui qu'il règne une certaine égalité des sexes au sein des nations autochtones de la région des Grands Lacs et de la Vallée laurentienne, du moins avant l'arrivée des Européens¹. Si la participation des femmes contemporaines dans la vie civique n'est pas en ligne directe avec ces pratiques autochtones séculaires, ces dernières n'en constituent pas moins une empreinte singulière de démocratie, notamment à l'époque où les monarchies soutiennent les explorations dans les Amériques.

D'essence holistique et animiste², les cultures autochtones pratiquent une division entre les sexes, mais elles n'établissent pas de domination de l'un sur l'autre. Les relations sont fondées sur la complémentarité^{3,4} et l'apport de chacun, sans égard au genre⁵. Bien que les hommes représentent leurs nations respectives, combattent en leurs noms ou signent les traités avec les Européens, les femmes détiennent des pouvoirs variés et étendus. Selon les nations et les aires géographiques, elles décident d'autoriser une guerre et d'y mettre un terme. Elles peuvent nommer ou destituer un chef. Elles contrôlent les moyens de production et de subsistance⁶. D'après l'état actuel des connaissances, leur influence dans les prises de décisions est semblable à celle des hommes, voire supérieure. Les femmes constituent ainsi la clé de voûte de l'organisation politique, économique et sociale^{7,8}. Il demeure toutefois complexe de saisir avec clarté l'influence et le rôle que pouvaient jouer les femmes autochtones sur le plan politique, tout comme le degré d'égalité dont elles jouissaient⁹. Il est néanmoins manifeste qu'elles occupaient une place centrale, située aux antipodes de celle tenue par les premières arrivantes en Nouvelle-France¹⁰.

Les premiers contacts, la traite des fourrures et la colonisation entraînent lentement de profonds bouleversements sociaux parmi les premiers peuples. Pour les femmes autochtones, le choc est brutal autant qu'imprévisible, car elles se butent au système de valeurs du Vieux Continent, porté par les missionnaires et les représentants du pouvoir royal¹¹. Au milieu du XVII^e siècle, la Nouvelle-France est très majoritairement peuplée d'hommes.

Afin de remédier au déséquilibre démographique de la jeune colonie, la Couronne s'attache à recruter de jeunes femmes disposées à s'y établir, les célèbres « Filles du Roy¹² ». À partir de 1663, on estime que 770 candidates ont été recrutées par les autorités françaises, ce qui contribua à solidifier le fragile peuplement et à le féminiser.

À mesure que les Européennes s'établissent, les femmes des Premières Nations sont progressivement reléguées, dans l'esprit des colonisateurs, à un statut moins respectable¹³. La place qu'elles occupent est graduellement discréditée par ceux qui jouissent du privilège d'écrire, ce qui n'exclut pas les unions mixtes cependant¹⁴. L'évangélisation, l'expansion territoriale, l'intensification du commerce et les guerres incessantes perturbent leurs rôles traditionnels¹⁵. Progressivement, les normes, les codes et les usages des colonisateurs, qui cherchent avant tout à s'adresser à des hommes, s'imposent dans la conduite des affaires politiques et en excluent les femmes autochtones.



La Coutume de Paris, édition de 1782. Collection Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, crédit photographique : Répertoire du patrimoine culturel du Québec, ministère de la Culture et des Communications, photographe C. Tonatiuh Garcia Ramirez.

Depuis 1664, la colonie est régie selon la Coutume de Paris, qui encadre l'incapacité juridique des filles mineures et des femmes mariées¹⁶. On s'accorde à dire qu'elles vivent dans une société patriarcale quasi identique aux sociétés européennes. Le plus souvent mariées avant leur majorité, fixée à 25 ans par la loi, les femmes sont ainsi considérées comme des sujets mineurs sous la tutelle maritale. Sans être exclues de la Cité, les femmes sont cantonnées à la sphère domestique. Elles ne peuvent pas voter ou être éligibles

aux assemblées délibératives ou représentatives de l'intérêt public qui fleurissent au cours du Régime français, comme les communautés d'habitants, les procureurs-syndics ou les assemblées paroissiales¹⁷.

Toutefois, il existe quelques situations où le cadre légal concède aux femmes laïques une autonomie plus étendue. Ainsi, des héritières ou des veuves bénéficient du statut de seigneuses, leur permettant d'être usufruitières de leurs fiefs¹⁸. On connaît également l'existence d'octrois de procurations dont les bénéficiaires sont des femmes¹⁹. En cas d'absence prolongée ou de décès du chef de famille, les épouses ou les filles sont associées aux affaires et obtiennent le droit de prendre des décisions.

Même s'ils sont prévus par la loi, ces cas de femmes en situation de gestion et d'autonomie relèvent plutôt de l'exception. D'abord, ce droit demeure l'apanage d'une certaine élite coloniale. Ensuite, la procuration ou l'octroi de concessions seigneuriales constituent des pouvoirs limités, car ils surviennent, la plupart du temps, dans l'attente d'un époux, d'un fils ou la déclaration d'un héritier apparenté. Bref, ils sont prévus en dernier recours, lorsqu'aucun homme ne peut être désigné.

Les procurations semblent plus courantes dans le monde du négoce et des métiers. Il est même fréquent d'y trouver des femmes en situation de gestion ou d'autorité, même si leur degré d'autonomie demeure toujours lié à la volonté de l'époux²⁰. Les sphères économiques et politiques demeurant peu étanches dans l'univers colonial, les parcours féminins dans le milieu des affaires montrent la capacité des femmes d'entrer dans le jeu de pouvoir et de s'y faire une place.

Le rôle et les réalisations des religieuses en Nouvelle-France sont globalement mieux connus que ceux des femmes séculières. À partir des années 1630, elles participent au développement social de la colonie et à son enracinement. En 1639, les Ursulines menées par Marie Guyart débarquent à Québec dans le but d'éduquer les jeunes filles et d'évangéliser les filles autochtones. Arrivées sur le même navire, les Augustines Marie Forestier et Marie Guenet fondent l'Hôtel-Dieu, le premier hôpital d'Amérique du Nord. Ces trois figures précèdent tout un mouvement missionnaire menant à la fondation d'un grand nombre d'institutions d'enseignement et d'hôpitaux le long du fleuve Saint-Laurent²¹. Marguerite Bourgeoys et la congrégation de Notre-Dame, ou encore Marguerite d'Youville et les Sœurs grises, sont autant d'exemples de femmes dont l'influence, si elle ne fut pas politique au sens strict, fut déterminante dans la colonie.



Marie Guyart, dite de l'Incarnation (1599-1672).
BAnQ Québec. Domaine public.



Marguerite Bourgeoys (1620-1700).
BAnQ Québec. Domaine public.

Tout au long du Régime français, quelques personnalités féminines se distinguent en dehors des communautés religieuses. Bien qu'exceptionnels, leurs parcours laissent entendre qu'il était possible pour des femmes d'intégrer les dynamiques politiques de la colonie. C'est le cas de Jeanne Mance et de Madeleine de la Peltrie, pionnières de la fondation de Montréal. Les femmes sont également bien présentes dans la sphère judiciaire où il est courant de les croiser devant les tribunaux. Comme l'observe Dominique Deslandres dans les archives de la juridiction de Montréal, « on y voit en effet des femmes de tout âge, de toute condition et de toute ethnie faire valoir leurs droits²² ».

Cependant, l'écrasante majorité des femmes demeurent cantonnées à l'univers domestique, quelles que soient leurs situations socioéconomiques. Conformément aux dogmes sociaux de l'époque, elles vivent toujours sous la domination masculine²³. Il convient également de noter que des femmes noires et autochtones vivent sous le régime d'esclavage dans la colonie, principalement en tant que domestiques. Elles composent environ la moitié des 4200 esclaves recensés au Canada, de l'arrivée des Européens à l'abolition de la servilité en 1834²⁴.

À bien des égards, la deuxième moitié du XVIII^e siècle foisonne d'événements et de renversements. La conquête de la Nouvelle-France par les Britanniques, la signature du traité de Paris en 1763 et la guerre d'Indépendance américaine marquent plusieurs tournants dans la colonie. Tout d'abord, elle passe d'une monarchie absolue à une monarchie parlementaire. Ensuite, elle est désormais régie par un système juridique hybride, issu de la *common law*, du droit civil français et du droit criminel anglais. Si l'Acte de Québec signé en 1774 maintient certains cadres favorables aux sujets francophones²⁵, les sujets anglophones revendiquent rapidement des droits semblables à



Jeanne Mance (1606-1673). BANQ Québec. Domaine public.

ceux en vigueur ailleurs dans l'Empire britannique. Ils obtiennent satisfaction à l'orée du XIX^e siècle. Cela dans un contexte où l'immigration de colons provenant des îles britanniques et la venue de nombreux loyalistes, à compter de 1783, transforment le paysage sociopolitique de la Province de Québec.

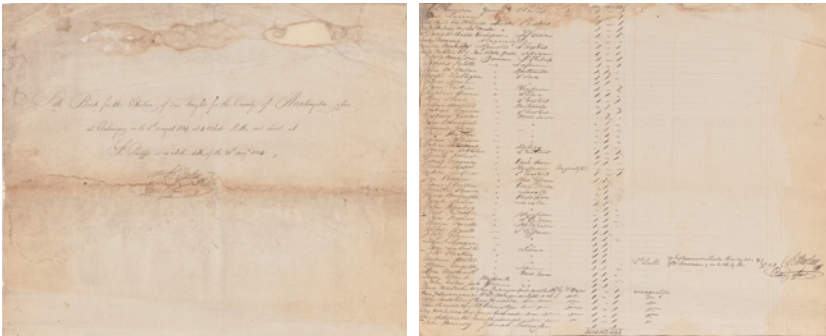
1791-1849 : un droit de vote contesté

L'Acte constitutionnel promulgué en 1791 divise la Province de Québec en deux colonies régies par un droit différent. Le Haut-Canada est administré sous le régime de la *common law* tandis qu'au Bas-Canada, on conserve le droit civil français. L'Acte constitutionnel reproduit le modèle britannique en l'adaptant aux réalités coloniales. Il établit le parlementarisme de type Westminster dans chacune des provinces, avec une assemblée législative et un conseil législatif distincts. Cette loi donne également aux propriétaires terriens le droit d'élire des représentants. Conformément à l'esprit de l'époque, on considère que seules les personnes qui possèdent (ou louent) une propriété demeurent suffisamment éclairées pour s'exprimer lors d'un scrutin. Autrement dit, le droit de vote est lié à la propriété foncière. Contre toute attente, la Coutume de Paris combinée au cens électoral a une conséquence inattendue au Bas-Canada : certaines femmes obtiennent le droit de vote.

La Coutume de Paris est moins restrictive à l'égard des femmes que ne l'est la *common law*²⁶ en matière de droit de propriété et de succession. De ce fait, les veuves et les héritières célibataires demeurant propriétaires ne sont pas rares dans l'ancienne colonie française. En outre, l'Acte constitutionnel ne faisant aucunement référence au genre – on y emploie le terme de « personnes » – le droit de vote aux femmes n'y est ainsi pas formellement proscrit²⁷.

Cette situation ambiguë résulte probablement d'une omission involontaire de la part du législateur britannique²⁸, survenue dans un contexte particulier de transition politique et juridique. Elle n'en constitue pas moins une brèche inédite; le Bas-Canada devient alors le deuxième territoire en Amérique du Nord où les femmes peuvent s'exprimer lors d'un suffrage, après l'État du New Jersey en 1776^{29,30}.

L'analyse des cahiers de scrutin (*poll books*) révèle notamment que les femmes ont de l'intérêt pour la politique et la participation aux suffrages. Les recherches montrent qu'elles se prévalent de leurs droits plus que partout ailleurs sur le continent^{31,32,33}. On rapporte ainsi que la grand-mère de Louis-Joseph Papineau vote en 1809 dans Montréal-Est. Ces sources établissent aussi que des femmes autochtones participent également aux scrutins³⁴.



Extrait du registre de scrutin de l'élection de 1824 dans la circonscription de Huntingdon contenant la signature de femmes, notamment d'Autochtones. Fonds Cour du Banc du Roi/de la Reine du district de Montréal. BAnQ Vieux-Montréal.

Au début du XIX^e siècle, alors que la violence entache de nombreuses élections, le vote féminin est remis en question par les hommes politiques. Cette hostilité croissante se produit en même temps que la montée des tensions politiques dans la colonie. Mais qu'ils soient réformistes, libéraux, constitutionnels ou conservateurs, les acteurs politiques de l'époque conviennent tous de l'inanité des femmes dans les affaires publiques³⁵.

Les députés sont également d'avis que leur contribution peut engendrer des contestations électorales. Toutefois, lorsque des femmes sont concernées par les irrégularités d'un scrutin, ce sont surtout leurs qualifications en tant que votante qui semblent mises en cause³⁶.

De rares voix s'élèvent pour défendre le suffrage féminin. Parmi elles, une pétition de 1828 déclare que : « Les Pétitionnaires n'ont pas appris qu'il existe dans l'esprit des femmes aucune imperfection qui les placent plus bas que l'homme dans l'échelle intellectuelle [sic]³⁷ ». Il s'agit là d'un élément important du débat. Si les femmes sont considérées comme tout à fait aptes à voter, elles en sont jugées indignes en raison de leurs attributs naturels, conformément aux conceptions philosophiques et morales en vogue à cette époque.

En effet, les années 1830 voient s'affronter des conceptions opposées de la liberté et de la conduite des affaires de l'État. Nourrie par la pensée des Lumières³⁸ et la rhétorique révolutionnaire³⁹, l'association entre citoyenneté et masculinité devient naturelle dans l'esprit des intellectuels et des législateurs. C'est notamment le cas du républicanisme, dont se réclament les patriotes⁴⁰. Cette idéologie politique considère que l'ordre social est garanti par la division entre la sphère publique, réservée aux hommes et la sphère privée, destinée aux femmes. Toute transgression de ces rôles est alors considérée comme suspecte, voire périlleuse pour l'équilibre de la nation⁴¹. D'autres voix ajoutent à ce raisonnement l'attirance sexuelle ou les grossesses comme menaces au travail des parlementaires et au bon fonctionnement des institutions⁴².

Le développement des journaux et d'une opinion parmi les élites participent à la diffusion de ces nouvelles doctrines. Dans les articles de presse, on constate même une tendance à féminiser l'adversaire politique pour le discréditer. On ne manque pas non plus de souligner l'appui des femmes à une cause ou à une idée comme preuve évidente de son absurdité.

Au printemps 1832, une élection partielle dégénère à Montréal, où des hommes canadiens-français tombent sous les balles des militaires britanniques. Cette tragédie fait monter d'un cran les rivalités politiques et accentue les hostilités à l'égard du suffrage féminin. En effet, les patriotes perdent cette élection où la majorité des votantes auraient soutenu le candidat adverse. Conscient que les électrices anglophones peuvent faire basculer une élection, Louis-Joseph Papineau s'oppose encore plus vigoureusement à la participation des femmes dans la vie civique⁴³.

Sous les coups de butoir des parlementaires, le suffrage féminin est presque aboli une première fois en 1834 par le vote unanime d'une loi, modifiant radicalement les critères du cens électoral. Le texte prévoit clairement que « aucune fille, femme ou veuve ne pourra voter à aucune élection [...], à moins que telles personnes ne possèdent ladite propriété comme cohéritiers⁴⁴ ». Toutefois, la loi ayant été « réservée⁴⁵ » par le gouverneur, elle n'entre pas officiellement en vigueur. Elle est ainsi successivement désavouée par Londres en 1836, puis par une proclamation du gouverneur Archibald Acheson l'année suivante.

Dans les premières décennies du XIX^e siècle, les femmes laïques investissent massivement le secteur de l'éducation, plusieurs deviennent enseignantes dans les écoles de rang. Elles sont également très actives dans le secteur caritatif. Ainsi, elles établissent nombre d'organisations de bienfaisance et de soins aux populations les plus fragiles⁴⁶. Comme le note Denyse Baillargeon, on observe à partir de 1840 « un changement d'attitude notable à l'égard des femmes et de la place qu'elles doivent occuper dans la société⁴⁷ ».

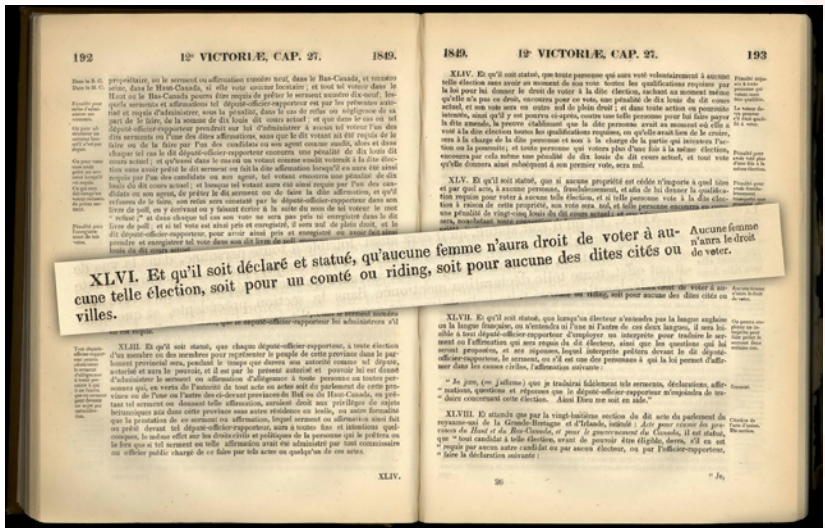
Les journaux intimes et les relations épistolaires deviennent alors des espaces privilégiés pour l'expression de leurs convictions politiques. On suppose même que certaines correspondances peuvent être le vecteur d'une discrète influence féminine dans la circulation des idées. Assurément, ces écrits personnels sont la preuve que leurs autrices se sentent pleinement concernées par les tensions politiques, dont elles sont seulement les spectatrices^{48,49,50}. Quelques tentatives d'implication surviennent à travers des regroupements féminins de soutien aux causes patriotes, comme le Club des femmes patriotes de Montréal en 1833 ou l'Association des dames patriotiques du comté de Deux-Montagnes en 1837. Mais ces initiatives ne constituent pas des composantes importantes du mouvement, bientôt insurrectionnel^{51,52}.

Lors des rébellions qui secouent le Bas-Canada en 1837-1838, les patriotes n'intègrent pas davantage les femmes dans leurs luttes, en dehors du milieu domestique. Les rares femmes qui s'illustrent au cours de cette période sont plutôt dans le camp des loyalistes, à l'instar d'Hortense Globensky-Prévost ou de Rosalie Cherrier-Saint-Jacques^{53,54}. Cette dernière, cousine de Papineau, s'oppose farouchement aux patriotes dans la presse⁵⁵. Par la suite, la répression sanglante des autorités rend plus visible l'intervention des femmes qui plaident la cause d'un époux exilé ou emprisonné.

Comme le résume l'historien Allan Greer, « l'échec de la rébellion et la défaite des Patriotes n'entraînent évidemment pas d'aucune façon la libération des femmes du Bas-Canada⁵⁶. » L'issue du conflit entraîne même un resserrement de l'accès à la propriété pour les femmes dans le droit coutumier, avec la restriction du droit de douaire⁵⁷.

1849-1940 : le long chemin vers le droit de vote et d'éligibilité

Dans l'indifférence générale, le droit de vote des femmes est révoqué par les réformistes Robert Baldwin et Louis-Hippolyte LaFontaine en 1849 à l'occasion d'une réforme législative qui vise à « normaliser » les lois électorales du Bas-Canada et du Haut-Canada^{58,59}. Le poids d'un système de valeurs patriarcal, conjugué aux nouvelles doctrines victorienne, a raison de la timide participation des femmes à la vie civique, considérée par Louis-Joseph Papineau comme une « anomalie historique⁶⁰ ». L'adoption du Code civil du Bas-Canada en 1866⁶¹ par le Parlement constitue l'incapacité juridique des femmes mariées.



Statuts provinciaux du Canada 1848-1849. Collection de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

Tout comme l'ensemble des Bas-Canadiennes, les femmes autochtones perdent leur droit de vote en 1849. Par la suite, l'« Acte pour encourager la civilisation graduelle des tribus sauvages en cette province » de 1857 les écarte définitivement des urnes, en restreignant le droit de vote aux seuls hommes autochtones qui renoncent volontairement à leur statut d'Indien. En vertu d'une loi fédérale adoptée en 1869 sous le gouvernement de John A. Macdonald, les femmes autochtones qui se marient avec des non-autochtones se voient dépouillées de leur statut « d'Indien ». Cette même loi retire à ces femmes le rôle politique qu'elles pouvaient exercer dans certaines communautés : « désormais, les conseils de bandes sont élus par les seuls mâles majeurs du groupe et les femmes n'ont plus aucune voix officielle⁶² ».

Dans une période marquée par l'ultramontanisme et le conservatisme social et politique, on assiste à une véritable mise sous tutelle des femmes qui entraîne leur repli quasi complet vers la sphère domestique.

1880-1910 : les débuts du mouvement des femmes au Québec

La décennie 1880 marque la naissance du mouvement des femmes au Québec et au Canada. Comme le souligne l'historienne Denyse Baillargeon, « l'indifférence, ou à tout le moins le silence, qui accueille la décision des députés du Canada-Uni d'éliminer le suffrage féminin en 1849 va faire place, à partir de la fin du XIX^e siècle, à un désir toujours plus affirmé d'une partie de la population féminine d'obtenir ce droit⁶³ ».

En pleine révolution industrielle, de plus en plus de femmes s'intéressent de près à ce qu'on appelle alors « la question sociale ». En milieu urbain, les problèmes de santé publique ne manquent pas. Les maladies infectieuses tuent chaque année des milliers d'enfants, tout particulièrement dans les milieux francophones et ouvriers. D'autres enjeux, comme l'insalubrité des logements, l'alcoolisme, la prostitution ou la criminalité juvénile, sont d'importantes sources de préoccupation⁶⁴.

À travers une panoplie d'associations caritatives et philanthropiques, des femmes issues de la bourgeoisie prennent conscience de ces problèmes et proposent des pistes de solution pour y remédier. Elles soutiennent le mouvement de réforme urbaine qui prend forme à cette époque, tout particulièrement à Montréal, mais aussi à Sherbrooke et à Québec. Afin de coordonner leur action, plusieurs de ces associations procèdent à la mise sur pied du Conseil local des femmes de Montréal. Fondé en 1893, le Conseil local des femmes est affilié au Conseil des femmes du Canada, lui-même

membre du Conseil international des femmes. L'action du Conseil permet aux associations féminines d'obtenir une meilleure visibilité dans l'espace public. De plus en plus, c'est en tant que citoyennes que ces femmes font entendre leur voix, que ce soit par l'intermédiaire de pétitions, de mémoires ou de rencontres avec les responsables politiques.

On aurait tort de croire que cette action ne fut circonscrite qu'à une frange de la bourgeoisie « progressiste »⁶⁵. À l'automne 1899, des femmes de la classe ouvrière mettent sur pied l'Association pour les droits de la femme. Alphonsine Rodier (M^{me} Pierre Drolet) en est la présidente. Les membres de l'Association ont des liens étroits avec le mouvement syndical de même qu'avec les premiers groupes socialistes actifs à Montréal, et leurs conjoints y adhèrent.

Dès sa première rencontre, l'Association se prononce en faveur du suffrage féminin⁶⁶. Elle appuie également divers projets de réformes proposées par le mouvement ouvrier, comme la municipalisation des services d'utilité publique. La plupart de leurs revendications rencontrent un accueil positif auprès des syndicats affiliés au Conseil central des métiers et du travail de Montréal, à l'exception du droit de suffrage. Il faut dire qu'à la fin du XIX^e siècle, la présence de déléguées dans les assemblées syndicales fait toujours l'objet de débat. Contrairement au Conseil local des femmes de Montréal, qui fait pression à cette époque pour que les femmes contribuables puissent voter aux élections municipales et scolaires, l'Association revendique ce droit fondamental pour toutes les femmes, dix ans avant l'adoption de ce même principe par d'autres groupes suffragistes au Québec.

L'Association pour les droits de la femme est sans doute le plus ancien groupe féministe majoritairement francophone au Québec. À la même époque, le Conseil local des femmes est composé en grande partie d'organisations protestantes dirigées par des femmes de la communauté anglophone. Si des militantes canadiennes-françaises, comme Joséphine Marchand-Dandurand, occupent des fonctions importantes au sein de l'organisation, les francophones restent largement minoritaires. Rares sont les associations catholiques qui adhèrent au Conseil. Cette situation s'explique en bonne partie par l'hostilité du clergé catholique envers la « neutralité » religieuse du Conseil local des femmes. Afin de contourner ce problème, des militantes francophones décident de mettre sur pied leur propre organisation, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, dont l'objectif est de réunir les groupes féminins catholiques au sein d'une même structure. Fondée en 1907, la Fédération obtient immédiatement l'appui du clergé et devient le fer de lance de l'action féministe catholique au Québec.



Mosaïque de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste. *La Presse*, 2 avril 1921. Collection de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

À l'instar du Conseil local des femmes de Montréal, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste cherche à étendre le droit de vote des femmes aux élections municipales et scolaires sans toutefois revendiquer le suffrage universel⁶⁷. Cette position, en apparence contradictoire, est attribuable au caractère controversé de cette question au sein des milieux catholiques, mais aussi au rôle conféré aux femmes dans la sphère privée. Avant la crise économique des années 1930, les gouvernements provincial et fédéral interviennent très peu sur les enjeux de santé, d'éducation et de soutien aux personnes « indigentes ». Au Québec, ces domaines relèvent principalement des communautés religieuses ou des gouvernements

locaux. Les administrations municipales et scolaires sont alors perçues comme étant plus proches des « intérêts féminins » découlant de leur rôle de mère. En 1892, les femmes célibataires propriétaires et les veuves obtiennent le droit de vote aux élections municipales et scolaires sans qu'il leur soit permis de se porter candidates. En 1899, les femmes locataires de Montréal payant des taxes obtiennent à leur tour ce droit. Toutefois, il est fréquemment remis en question, obligeant le mouvement des femmes à s'organiser pour le défendre.

1910-1940 : la lutte pour le droit de vote aux élections fédérales et provinciales

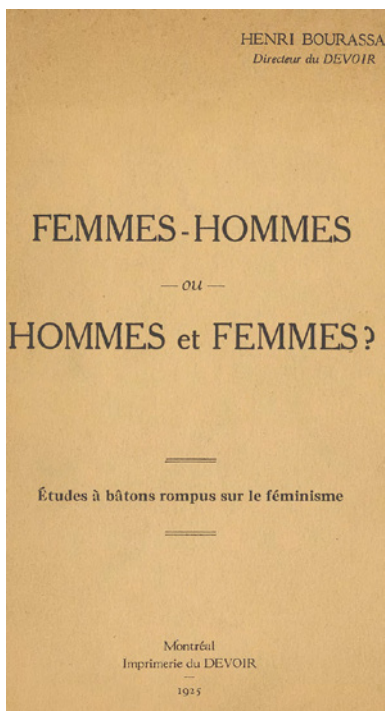
Après avoir mené plusieurs batailles pour garantir le droit au suffrage aux femmes propriétaires et locataires de Montréal, le mouvement des femmes va redoubler d'énergie pour l'étendre aux élections provinciales et fédérales. À partir des années 1910, on voit l'apparition de nouveaux groupes qui se concentrent exclusivement sur cet enjeu : la Montreal Suffrage Association (MSA) (1913), l'Equal Franchise League (1913) de même que le Comité provincial pour le suffrage féminin (1922).

Présidée par Carrie Matilda Derrick, première femme à occuper le poste de professeure titulaire dans une université canadienne, la Montreal Suffrage Association est formée à l'initiative du Conseil local des femmes de Montréal. En 1915, sa présidente rencontre le premier ministre Lomer Gouin pour lui faire part des revendications de l'organisation. Ce dernier lui oppose une fin de non-recevoir, prétextant qu'aucune femme de l'Empire britannique n'a encore le droit de vote lors d'élections générales.

Tout comme le Conseil local des femmes, la Montreal Suffrage Association obtient l'appui d'une partie de l'élite politique et économique anglophone de la métropole, d'où proviennent la plupart de ses militantes les plus actives. Tel n'est pas le cas de l'Equal Franchise League, mise sur pied à la même époque. Cherchant à mobiliser les femmes de la classe ouvrière sur la question du droit de vote, l'Equal Franchise League compte parmi ses membres des militantes socialistes comme Rachel Ray Press (M^{me} Ray Mendelsohn) ou Rose Henderson. Signe de l'évolution des mentalités au sein du mouvement ouvrier montréalais, des bannières réclamant le droit de suffrage pour les femmes font leur apparition dans les manifestations organisées le 1^{er} mai pour souligner la Journée internationale des travailleurs⁶⁸.

Les groupes suffragistes, en apparence unis autour d'une même cause, vont néanmoins prendre des chemins différents pendant la Première Guerre mondiale. Alors que le conflit s'enlise en Europe, le gouvernement fédéral dépose en 1917 un projet de loi visant à accorder le droit de vote aux mères de soldats partis au front. L'objectif du gouvernement est d'obtenir la majorité nécessaire pour remporter un référendum portant sur la conscription obligatoire. Le mouvement des femmes est divisé sur cet enjeu. La majorité des membres de la Montreal Suffrage Association, favorable à la conscription, se range derrière la proposition du gouvernement, estimant qu'il s'agit d'une avancée importante – bien qu'insuffisante – pour les femmes canadiennes. Autre son de cloche du côté de l'Equal Franchise League : opposées à la guerre et à la conscription, les membres du groupe jugent que la manœuvre du gouvernement est foncièrement opportuniste. Quant à elle, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, proche des milieux nationalistes, appuie l'effort de guerre tout en étant opposée à la conscription. Au nom d'arguments « maternalistes », elle mène une campagne pour que toutes les femmes puissent enfin exercer le droit de suffrage⁶⁹. Sa présidente, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, envoie un télégramme au premier ministre Robert Laird Borden où elle l'enjoint « de bien vouloir conférer le droit de vote aux femmes au même titre qu'aux hommes [...] afin de reconnaître les immenses services qu'elles ont rendus pendant la guerre en assistant les blessés, notamment dans la Croix-Rouge, et en se livrant à des œuvres humanitaires qui honorent le pays⁷⁰ ».

En 1918, le droit de vote est obtenu par les femmes aux élections fédérales. Au-delà des arguments de nature démocratique, les services rendus par les femmes pendant la guerre jouent un rôle déterminant dans cette décision. La même année, l'Equal Franchise League adhère à la section de la province de Québec du Parti ouvrier du Canada, qui vient d'être mise sur pied. Des femmes occupent plusieurs postes importants au sein de la nouvelle formation politique. C'est notamment le cas de la militante suffragiste et socialiste Mathilde Prévost (M^{me} Conrad Lacombe), élue vice-présidente. Elle est remplacée à ce poste l'année suivante par Rose Henderson, laquelle se présente comme candidate ouvrière lors de l'élection fédérale de 1921 dans la circonscription de Saint-Laurent–Saint-Georges. Henderson obtient 510 votes, soit 3,7 % des suffrages exprimés. Pour la première fois dans l'histoire québécoise, le nom d'une femme apparaît sur un bulletin de vote⁷¹.



Henri Bourassa. *Femmes-hommes ou hommes et femmes? Études à bâtons rompus sur le féminisme*. 1925. Collection des brochures canadiennes, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.



Caricature « Quand maman votera ». *Almanach de la langue française*, 1929. Collection de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

Vers l'obtention du droit de vote aux élections provinciales

Les gains obtenus au fédéral marquent une étape importante dans le combat du mouvement des femmes pour l'affranchissement politique. Les militantes suffragistes actives au Québec devront toutefois redoubler d'efforts pour étendre la portée de ce droit au provincial.

Le vide créé par la dissolution de la Montreal Suffrage Association en 1919 est comblé par la mise sur pied en 1922 du Comité provincial pour le suffrage féminin. Organisation bilingue, coprésidée par Marie Lacoste Gérin-Lajoie et Anna Lyman, le Comité exerce immédiatement des pressions sur le gouvernement libéral dirigé par Louis-Alexandre Taschereau. Ce dernier exprime de profondes réticences face à leurs revendications, citant l'opposition résolue des évêques catholiques du Québec face au suffrage féminin.

Loin de se laisser abattre, les suffragistes portent leurs revendications à l'hôtel du Parlement de Québec: « le 9 février 1922, elles sont entre quatre et cinq cents à envahir le parlement, anglophones, francophones, mais aussi quelques représentantes de la communauté juive⁷² ». Elles déposent une pétition de 3200 noms appuyant le suffrage féminin. Le gouvernement Taschereau reste ferme sur ses positions, prétextant que la majorité des femmes québécoises ne souhaite pas obtenir le droit de vote.



« Délégation qui s'en va demander le suffrage féminin à la Législature ». La Presse, 9 février 1922. Collection de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

La mobilisation des suffragistes est contrecarrée par celle des milieux catholiques et conservateurs, qui parviennent à bloquer l'élan du Comité provincial pour le suffrage féminin. Leur intransigeance place le Québec en retard sur les autres sociétés nord-américaines : une à une, les autres provinces canadiennes adoptent des lois qui garantissent le suffrage féminin entre 1916 et 1922⁷³.

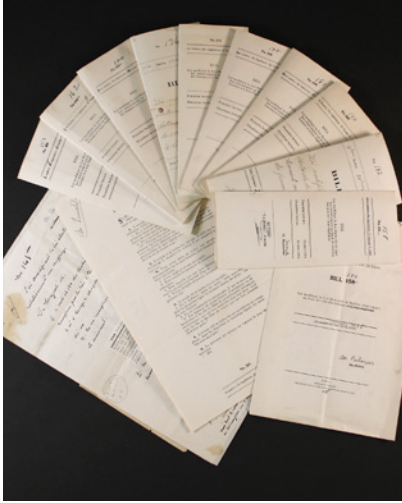
La lutte pour le droit de vote est relancée à la fin des années 1920 par la mise sur pied de deux nouvelles organisations, l'Alliance canadienne pour le droit de vote des femmes (1927), dirigée par Idola Saint-Jean, et la Ligue des droits de la femme (1929), présidée par Thérèse Casgrain. Grâce à leurs interventions, le débat sur la question du suffrage féminin prend de l'ampleur. Les gains obtenus par d'autres femmes ailleurs au Canada les encouragent à poursuivre la lutte. En 1929, le Conseil privé invalide un jugement rendu par la Cour suprême du Canada l'année précédente, qui considérait que les femmes n'étaient pas des « personnes » selon les termes de l'article 24 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ce faisant, les femmes obtiennent le droit de devenir membres du Sénat. Loin de se limiter à la question du droit de vote, les droits politiques des femmes sont, plus que jamais, intimement liés à d'autres revendications portant sur leurs droits économiques et sociaux, qu'il s'agisse de leur statut juridique ou de leurs conditions de travail⁷⁴.

Entre 1927 et 1940, les deux organisations multiplient les démarches auprès du gouvernement provincial, que ce soit par le dépôt de pétitions, de rencontres avec des responsables politiques ou par le biais de campagnes de sensibilisation. Elles cherchent aussi à joindre les femmes vivant dans les milieux ruraux, une tâche ardue jusqu'alors délaissée par les groupes suffragistes établis à Montréal.

Tout au long de cette période, la place occupée par les femmes continue de s'accroître dans la sphère publique. Au plus fort de la crise économique des années 1930, les femmes sont parties prenantes des luttes menées par les sans-emploi afin d'obtenir des secours directs par les différents ordres de gouvernement. Le droit de vote est de plus en plus perçu comme un outil indispensable qui permettrait aux femmes de faire respecter leurs droits fondamentaux.

Les revendications des groupes suffragistes commencent à trouver un écho à l'Assemblée législative. Entre 1927 à 1939, pas moins de treize projets de loi sont parrainés par des députés de différentes formations politiques afin d'accorder le droit de vote aux femmes. La vaste majorité des parlementaires demeure toutefois fermement opposée à tout élargissement. Pour la classe

politique comme pour le clergé catholique, la séparation des sphères privées et publiques demeure plus que jamais nécessaire. Les femmes doivent continuer à jouer leur rôle de gardienne de la foi et de la langue dans la cellule familiale. À leurs yeux, l'extension du suffrage féminin mènerait inexorablement à la « masculinisation » des femmes, prélude à la dissolution de la spécificité nationale canadienne-française.



Treize projets de loi ont été rejetés avant que les femmes obtiennent le droit de vote. Fonds Assemblée nationale du Québec.

Malgré les quolibets et les invectives, les militantes suffragistes gardent le cap. Elles sont conscientes des changements qui s'opèrent peu à peu dans la société québécoise et entendent bien mener leur lutte à son terme. En 1939, grâce à l'intervention de Thérèse Casgrain et d'une quarantaine de déléguées au congrès annuel du Parti libéral, la formation politique s'engage à accorder le droit de vote aux femmes une fois portée au pouvoir. Il s'agit d'un virage majeur pour le parti dirigé par Adélar Godbout, jusqu'alors opposé à cette mesure⁷⁵. La victoire libérale lors des élections tenues au mois d'octobre 1939 ouvre la voie au dépôt d'un projet de loi par le

nouveau gouvernement. Le 25 avril 1940, la *Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité* est adoptée à l'Assemblée législative par une large majorité. Le Conseil législatif fera de même.

1940-2020 : les femmes au parlement

Si les Québécoises obtiennent le droit de siéger au Parlement en 1940, il faut pourtant attendre 1947 pour qu'une première candidate se présente à une élection provinciale; et c'est en 1961 seulement qu'une première femme est élue à l'Assemblée législative du Québec.

Comme l'affirme Diane Lamoureux, le droit de vote et d'éligibilité confère aux femmes un « droit à avoir des droits⁷⁶ ». Ce pouvoir ouvre la voie aux revendications politiques visant à combattre les inégalités juridiques entre les sexes. L'entrée des femmes au Parlement doit être comprise comme un moyen *de jure* d'accéder à l'égalité *de facto*.

1940-1961 : de timides débuts dans le monde politique et électoral



John Gillies Rennie (à gauche) et Mae O'Connor (à droite), candidats à l'élection partielle de 1947 dans la circonscription d'Huntingdon. *The Gazette*, 23 juillet 1947. Collection de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.



« Mme Pierre Casgrain élue chef du parti C.C.F. dans Québec ». *Le Droit*, 25 juin 1951. Collection de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

Ce ne sont pas toutes les Québécoises qui obtiennent le droit de vote et d'éligibilité en 1940 : les femmes autochtones acquièrent ce droit en 1969 seulement⁷⁷; et la première députée autochtone de l'Assemblée nationale, Kateri Champagne Jourdain, n'est élue qu'en octobre 2022.

Au palier provincial, les femmes allochtones votent pour la première fois aux élections partielles du 19 novembre 1940 (circonscriptions de Mégantic et de Terrebonne), du 6 octobre 1941 (circonscriptions de Huntingdon et de Saint-Jean-Napierville) et du 23 mars 1942 (circonscriptions de Montréal-Sainte-Anne, Montréal-Saint-Jacques, Richelieu-Verchères et Westmount-Saint-Georges), avant de voter aux élections générales du 8 août 1944⁷⁸. Ce n'est toutefois qu'à l'élection partielle de juillet 1947 qu'est déposée la première candidature féminine, alors que Mae O'Connor se présente dans la circonscription d'Huntingdon sous la bannière du Parti libéral du Québec. Elle perd par 727 voix contre son rival John Gillies Rennie.

Les candidatures féminines demeurent peu nombreuses à l'époque. Trois femmes se présentent aux élections générales de 1952, sept à celles de 1956, et aucune ne se lance dans la course lors de la campagne électorale de 1960⁷⁹. Dans le lot des candidatures féminines, Thérèse Casgrain se démarque par sa persévérance : de 1952 à 1979, elle se présente treize fois aux élections provinciales et fédérales sans jamais être élue⁸⁰. En 1951, elle devient la première femme cheffe d'un parti politique provincial à la suite de son élection à la tête de la branche québécoise du parti politique de la Fédération du Commonwealth coopératif⁸¹.

En 1961, Marie-Claire Kirkland marque l'histoire en devenant la première femme élue à l'Assemblée législative du Québec après l'élection partielle du 14 décembre. Elle représente le comté de Jacques-Cartier sous les couleurs du Parti libéral du Québec à la suite du décès de son père, Charles-Aimé Kirkland, qui était député de cette même circonscription⁸².

Actions politiques au féminin

L'obtention du droit de vote et d'éligibilité – considéré comme un accomplissement en soi – signe l'arrêt des activités de plusieurs mouvements politiques féminins dans les années 1940⁸³. La mobilisation des femmes n'est pas pour autant absente au milieu du XX^e siècle. Par exemple, en 1945, une importante action est menée en lien avec les allocations familiales. Sous la direction de Thérèse Casgrain, des groupes de femmes et des syndicats obtiennent que les allocations soient remises aux mères plutôt qu'aux pères⁸⁴.

La plus grande présence des femmes mariées sur le marché du travail dans le contexte de la Deuxième Guerre mondiale et de l'après-guerre attire par ailleurs l'attention des regroupements féminins sur les discriminations salariales liées à leur sexe. C'est pour revendiquer de meilleures conditions de travail qu'émergent des associations comme la Ligue des femmes du Québec fondée en 1957. Lié au Parti communiste, ce groupe défend la syndicalisation des femmes et l'adoption de mesures législatives pour protéger « la femme et l'enfant »⁸⁵.

1962-1975 : premières députées et premières avancées législatives

En plus d'être la première députée élue à l'Assemblée législative, Marie-Claire Kirkland devient en 1962 la première femme à présenter un projet de loi en Chambre et la première femme à occuper un poste de ministre au Québec⁸⁶. Nommée initialement ministre sans portefeuille, elle est ministre des Transports et des Communications du 25 novembre 1964 au 16 juin 1966. Mentionnons également qu'elle est la première femme à occuper le poste de première ministre intérimaire alors qu'elle remplace le Robert Bourassa pour une durée de 4 jours en 1972. Marie-Claire Kirkland quitte la politique après avoir été nommée juge à la Cour provinciale et présidente de la Commission du salaire minimum le 14 février 1973⁸⁷.



Marie-Claire Kirkland. Photographie officielle de la 28^e législature (1^{er} décembre 1966 au 12 mars 1970). Collection Assemblée nationale du Québec, crédit photographique : Cécile Weedon.



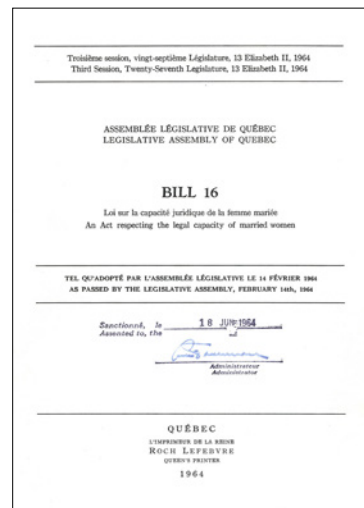
Lise Bacon. Photographie officielle de la 30^e législature (22 novembre 1973 au 18 octobre 1976. Fonds Ministère des Communications du Québec, BAnQ-Québec. Photographe inconnu.

Il faut attendre les élections générales du 29 octobre 1973 pour qu'une seconde femme soit élue à l'Assemblée nationale. Lise Bacon remporte la circonscription de Bourassa, sous la bannière du Parti libéral. Cette dernière est ministre d'État aux Affaires sociales du 13 novembre 1973 au 30 juillet 1975⁸⁸.

La présence féminine à l'Assemblée reste ainsi extrêmement faible, une seule députée étant présente en Chambre entre 1961 et 1976⁸⁹. La présence des femmes au Parlement décroît d'autant plus durant cette période, puisque le nombre de députés passe de 95 en 1962 à 110 en 1973, faisant baisser légèrement la proportion de femmes au parlement de 1 % à 0,9 %⁹⁰. C'est donc dire que de 1940 à 1976, les femmes occupent moins de 1 % du corps parlementaire, alors qu'elles représentent la moitié de la population québécoise. La proportion de femmes candidates aux élections passe néanmoins de 1,9 % en 1971 à 8,5 % en 1976⁹¹, une croissance significative en seulement cinq ans.

À l'extérieur de l'enceinte parlementaire, les femmes s'activent et s'organisent. Si bien que l'action politique des mouvements féministes débouche sur l'adoption de plusieurs mesures législatives au Parlement⁹². Par exemple, la *Loi sur la capacité juridique de la femme mariée*, présentée par Marie-Claire Kirkland en 1964, découle certes de l'expérience personnelle de la députée qui doit, en vertu de la loi, obtenir la signature de son mari sur le bail de son nouveau logement de Québec. Or, comme Denyse Baillargeon l'a établi, cette loi découle aussi de revendications répétées de divers groupes féminins tels que l'Association des femmes de carrière du Québec métropolitain, la Fédération nationale

des femmes libérales de la province de Québec et l'Association des femmes diplômées des universités de Montréal⁹³. Cette loi, qui permet aux femmes notamment de gérer leurs propres biens, d'intenter des actions en justice, et de signer des ententes et des contrats⁹⁴, faisait également partie du programme du Parti libéral du Québec depuis 1958⁹⁵.



Bill 16 – Loi sur la capacité juridique de la femme mariée. Fonds Assemblée nationale du Québec.



Kathleen Jamieson. *La femme indienne devant la Loi : une citoyenne mineure*. 1978. Collection de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

Les modifications apportées à la *Loi électorale du Québec* en 1969 permettent désormais aux Autochtones de voter. Ce changement doit être lié aux actions de l'association *Equal Rights for Indian Women*, fondée en 1967 par Mary Two-Axe Early, Mohawk de Kahnawake. Cette association milite surtout pour que la *Loi sur les Indiens* du gouvernement fédéral soit modifiée afin que les femmes autochtones conservent leur statut même si elles épousent un Blanc⁹⁶. Bien que l'obtention du droit de vote au provincial ne constitue pas leur revendication principale, leurs actions contribuent à l'affirmation des droits politiques des femmes autochtones.

Par ailleurs, des groupes plus radicaux, comme le *Front de libération des femmes* du Québec, fondé en 1969⁹⁷, influencent la sphère législative. Le 1^{er} mars 1971, sept membres du *Front* organisent une manifestation au palais de justice afin que les femmes obtiennent le droit d'être jurés⁹⁸. Le 18 juin 1971, la *Loi modifiant la Loi sur les jurés* est sanctionnée et corrige l'injustice.



« Le Front de libération des femmes prépare l'escalade ». *La Patrie*, 7 mars 1971. Collection de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

La création du *Conseil du statut de la femme* par le gouvernement québécois en 1973 découle également des revendications des mouvements féministes⁹⁹. Au fédéral, en 1970, pour donner suite à la proposition de plusieurs groupes de femmes, la *Commission Bird* sur la situation de la femme au Canada recommande la création d'un organisme affecté à la condition féminine dans chaque province canadienne. En 1971, la *Fédération des femmes du Québec*, fondée en 1966, présente au premier ministre Robert Bourassa un mémoire intitulé *Office de la femme* qui explique la forme que devrait prendre cet organisme

au Québec¹⁰⁰. Un an plus tard, Marie-Claire Kirkland dépose en Chambre le projet de loi n° 63, *Loi sur le Conseil du statut de la femme*¹⁰¹.

Enfin, signe que la condition féminine progresse et que les temps changent, le gouvernement du Québec adopte en 1975 la *Charte des droits et libertés de la personne*, qui affirme, entre autres, que les époux ont les mêmes droits, obligations et responsabilités¹⁰².

1976-1989 : l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes

Les élections générales du 15 novembre 1976 représentent une avancée certaine dans la présence féminine au Parlement, le nombre de députées augmente, cinq femmes sont élues : Thérèse Lavoie-Roux, Louise Cuerrier, Denise Leblanc, Jocelyne Ouellette et Lise Payette¹⁰³. Alors que huit femmes font leur entrée à l'Assemblée nationale après les élections de 1981, la deuxième moitié des années 1980 montre une progression encourageante avec l'élection de 18 députées en 1985 et de 23 en 1989¹⁰⁴. La représentation des femmes à l'Assemblée passe ainsi de 4,5 % en 1976 à 18,3 % en 1989. Au sein des conseils des ministres, les pourcentages de femmes suivent une courbe similaire; les femmes forment 4 % du Conseil des ministres en 1976 et 21 % en 1989¹⁰⁵. De plus, la proportion de femmes candidates continue de croître durant la même période, de 9 % en 1976 à 22 % en 1989¹⁰⁶.

Durant cette période, plusieurs femmes occupent diverses fonctions parlementaires pour la première fois. Louise Cuerrier est la première femme vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec, fonction qu'elle occupe du 14 décembre 1976 au 19 mai 1981¹⁰⁷. Le 15 mars 1984, Thérèse Lavoie-Roux devient la première femme présidente d'une commission parlementaire (conjointement avec Louise Harel) et Lise Bacon, la première femme vice-présidente d'une commission parlementaire. Huguette Lachapelle est, quant à elle, la première femme à occuper la fonction de whip le 4 décembre 1984. Enfin, Lise Bacon franchit une étape significative le 12 décembre 1985 en étant nommée vice-première ministre du Québec, fonction qu'elle occupe jusqu'au 11 janvier 1994.



Louise Cuerrier. [1977]. Fonds Johann Natale-Kreiber. BANQ Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Thérèse Lavoie-Roux. [1981]. Fonds Assemblée nationale du Québec, crédit photographique : Kedi.



Huguette Lachapelle. 1981. Fonds Assemblée nationale du Québec, crédit photographique : Kedi.

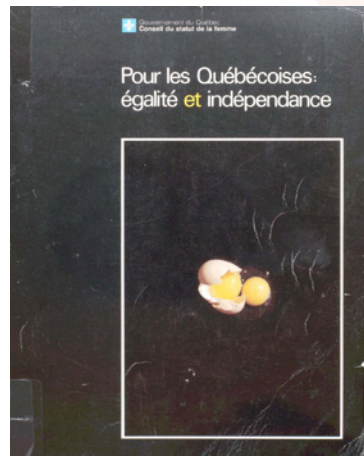
Les députées pavent la voie à l'étude de nouveaux projets de loi, surtout en ce qui a trait à la famille et aux conditions de travail des femmes. En effet, comme la progression des femmes sur le marché du travail s'accroît durant les années 1970 et 1980, les mouvements féministes revendiquent de meilleures protections, telles que des congés de maternité, l'égalité salariale, et le maintien de l'autonomie financière des femmes¹⁰⁸. Plusieurs changements sont conséquemment apportés au *Code civil du Québec*. Dès 1977, la notion de « puissance paternelle » y est remplacée par « autorité parentale » afin d'affirmer l'égalité des parents¹⁰⁹. En 1979, l'Assemblée nationale adopte la *Loi sur les normes du travail* et la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*. Les deux lois prévoient des dispositions pour protéger les femmes enceintes des discriminations sur le marché du travail. Adoptée la même année, la *Loi sur les services de garde à l'enfance* instaure des services de garde en milieu scolaire afin de faciliter la conciliation travail-famille. En 1980, une importante réforme du droit de la famille modifie le *Code civil*; l'égalité entre les conjoints y est officiellement inscrite. Les femmes mariées peuvent désormais conserver leur nom de naissance et le léguer à leurs enfants. Puis, en 1989, la ministre déléguée à la Condition féminine, Monique Gagnon-Tremblay, met en œuvre une nouvelle réforme du *Code civil* qui établit les règles de partage du patrimoine familial¹¹⁰. Notons que l'élaboration de ces multiples lois implique

l'intervention récurrente des groupes de femmes et des mouvements féministes qui rédigent de nombreux mémoires et études présentés lors de consultations publiques¹¹¹.

Parallèlement à ces avancées législatives, le principe de l'égalité entre les sexes tend à s'institutionnaliser avec l'apparition des premières politiques gouvernementales en matière de condition féminine. En 1978, après avoir consulté 116 groupes de femmes, le Conseil du statut de la femme publie sa première politique d'ensemble sur la condition féminine, qui s'intitule *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*¹¹². Dans un contexte où l'État intervient de plus en plus pour corriger les inégalités entre les sexes, le Secrétariat à la condition féminine est créé en 1979 dans le but, notamment, « d'assurer la cohérence des initiatives du gouvernement dans le domaine de la condition féminine¹¹³ ». Lise Payette en devient la première titulaire. La même année, l'Office québécois de la langue française publie un avis avant-gardiste en faveur de la féminisation des appellations d'emploi et de fonctions¹¹⁴. Lise Payette est ainsi la première députée à utiliser la féminisation du titre et à signer ses documents en utilisant l'appellation *madame la ministre*¹¹⁵. En 1982, la *Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne* autorise l'implantation des programmes d'accès à l'égalité dans les ministères et organismes gouvernementaux¹¹⁶. Enfin, en 1986, le gouvernement dévoile sa première politique d'intervention en matière de violence conjugale¹¹⁷.



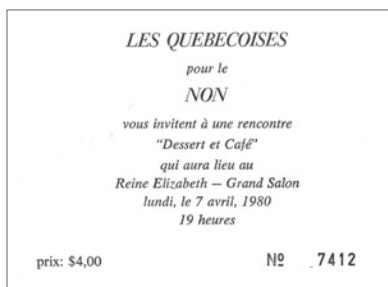
Macaron électoral de Lise Payette. 1981. Collection Charles Breton-Demeule, Assemblée nationale du Québec.



Conseil du statut de la femme. *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*. 1979. Collection de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

Cette institutionnalisation émane en partie des revendications des mouvements féministes, qui affirment que « le personnel est politique » et que l'État doit par conséquent intervenir pour assurer la protection des femmes dans des sphères qui, de prime abord, semblent confinées aux affaires privées et domestiques. À cette fin, les mouvements féministes militent activement pour le droit à l'avortement dans les années 1970 et 1980, notamment avec la création de la Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit (CNALG) en 1978 et dans le contexte de l'affaire Chantale Daigle en 1989¹¹⁸. Le Regroupement des femmes québécoises, créé en 1978, se mobilise également contre le viol et la violence faite aux femmes¹¹⁹. L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), fondée en 1966, se préoccupe, quant à elle, de la situation des femmes au foyer, dont les droits nécessitent toujours d'être défendus malgré la présence féminine plus importante sur le marché du travail; l'AFEAS publie en 1984 un rapport sur leur situation¹²⁰.

D'autres regroupements féministes se diversifient et se complexifient à cette époque. À l'occasion du référendum de 1980, les femmes se divisent entre les comités pour le OUI et pour le NON. Elles prennent position sur le rapatriement de la Constitution en 1982¹²¹. De nouveaux groupes se créent pour défendre les droits des minorités racisées et des minorités sexuelles. Sont ainsi fondés en 1985 le Centre des femmes immigrantes à Montréal et en 1986 la Maison pour femmes immigrantes à Québec¹²².



Carton d'invitation du groupe Les Québécoises pour le NON durant la campagne référendaire de 1980. Collection Michel Lévesque, Assemblée nationale du Québec.



Carton promotionnel du groupe Les Québécoises pour le OUI durant la campagne référendaire de 1995. Collection Alain Lavigne, Assemblée nationale du Québec.

Si cette période prolifique sur le plan législatif est chargée de promesses pour la condition féminine, le tableau est toutefois assombri par la tragédie de Polytechnique Montréal le 6 décembre 1989, lorsque 14 femmes tombent sous les balles d'un tireur misogyne. À l'Assemblée nationale, les travaux

parlementaires sont écourtés le soir du 6 décembre. Les chefs de parti prennent la parole le lendemain. Or, aucun chef politique ne fait référence au genre des victimes et à la portée antiféministe de l'attentat¹²³. Cet événement est une manifestation paroxystique des contrecoups masculinistes qui sévissent à l'égard des féministes dans les années 1980 et 1990.

1990-2007 : briser le plafond de verre

Dans les années 1990 et 2000, les avancées législatives liées à la condition féminine se poursuivent autour des questions familiales, de l'amélioration des conditions de travail et de l'autonomie économique des femmes. En 1991, une importante réforme du *Code civil* est adoptée. Elle encadre pour la première fois la question de la procréation assistée, faisant écho à la volonté des femmes de disposer librement de leur corps. En 1997, les centres de la petite enfance sont créés avec l'adoption de la *Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance*, mesure importante pour inciter les femmes à investir le marché du travail. Dans la même optique, en 2001, le régime d'assurance parentale est instauré¹²⁴. Ces nouvelles dispositions veulent favoriser l'autonomie économique des femmes et encourager leur participation sur le marché du travail¹²⁵.

Dans un contexte économique difficile, les mouvements féministes revendiquent davantage de mesures pour protéger les femmes contre la pauvreté¹²⁶. C'est ainsi qu'est organisée la marche Du pain et des roses en 1995 sous la direction de la nouvelle présidente de la Fédération des femmes du Québec, Françoise David. Cette marche de dix jours vers Québec regroupe plusieurs associations de femmes qui déposent leurs demandes au gouvernement une fois arrivées à destination. Leurs revendications sont partiellement réalisées au cours des années qui suivent, entre autres, avec l'adoption de la *Loi sur l'équité salariale* en 1996 et de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* en 2002¹²⁷.

Au Parlement, bien que les femmes puissent être élues depuis un demi-siècle, de nouvelles étapes sont encore franchies. Ainsi, le 20 janvier 1994, Monique Gagnon-Tremblay devient la première femme présidente du Conseil du trésor, et le 13 mai 1998, la première femme cheffe de l'opposition officielle. En 2003, Louise Harel est la première femme présidente de l'Assemblée nationale¹²⁸. L'année suivante, Diane Lemieux devient la première femme à occuper la fonction de leader parlementaire. Malgré ce cheminement positif, la présence féminine à l'Assemblée nationale stagne et n'arrive pas à dépasser les 30 % avant 2012¹²⁹. Aux élections de 1989 et de 1994, 23 femmes sont élues, pour une représentation féminine de 18,3 %¹³⁰.

Ce taux monte à 23,2 % en 1998 avec 29 élues, Il atteint un nouveau plafond à 30,4 % avec 38 élues en 2003, avant de redescendre à 25,6 % avec 32 élues en 2007. Les candidatures féminines aux élections atteignent des pourcentages similaires, de 23 % en 1989 jusqu'à 31 % en 2007.



Louise Harel. [2003]. Collection Assemblée nationale du Québec, crédit photographique : Daniel Lessard.



Diane Lemieux. [2003]. Collection Assemblée nationale du Québec, crédit photographique : Daniel Lessard

Pour défoncer ce plafond de verre, des groupes se mobilisent en faveur d'une plus grande représentation des femmes en politique. Alors que certains regroupements orientent leurs actions sur la participation des femmes en politique, d'autres ciblent des mesures à adopter pour modifier le système politique lui-même. Créé en 1992, le groupe Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PEPINES) veut faciliter l'accès des femmes aux lieux de pouvoir en contrant les obstacles institutionnels qui se dressent devant elles¹³¹. Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD), fondé en 1999, adopte pour sa part une approche centrée sur l'éducation et le soutien aux femmes qui souhaitent faire le saut en politique¹³².

En réponse à cette mobilisation, le gouvernement du Québec met en place le programme *À égalité pour décider* qui vise à encourager les femmes à se présenter en politique en finançant diverses initiatives qui partagent le même objectif¹³³. Contrairement à ce programme axé sur la volonté individuelle des femmes, le Collectif Femmes et Démocratie (CFD) est créé en 2002 pour militer en faveur d'une réforme du mode du scrutin qui prend en compte la parité des genres. En 2003, dans le cadre des États généraux sur la réforme des

institutions démocratiques, le CFD crée un forum qui accueille 150 femmes et produit un texte intitulé *Penser enfin une démocratie avec les femmes*¹³⁴. Du côté des parlementaires, le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques, Benoît Pelletier, dépose en 2004 un avant-projet de loi qui propose d'ajouter à la *Loi électorale* des dispositifs pour inciter les partis politiques à présenter plus de candidatures de femmes et de personnes issues de communautés culturelles¹³⁵.

Bien que cet avant-projet de loi ne soit jamais adopté, les mobilisations en faveur de la parité ont néanmoins une certaine répercussion dans la formation des conseils des ministres, où la présence des femmes s'accroît au fil du temps. En 1998, elles atteignent pour la première fois le tiers du Conseil exécutif dans le cabinet de Lucien Bouchard. En 2007, malgré la diminution du nombre d'élues par rapport à l'élection précédente, Jean Charest forme le premier Conseil des ministres paritaire.

2008-2020 : vers la zone paritaire

Depuis les cabinets paritaires de 2007 et 2008, les premiers ministres ont le souci de former des conseils des ministres qui accordent une plus grande place aux femmes, sans forcément respecter la parité¹³⁶. Comme l'a établi la chercheuse Magali Paquin, les femmes se trouvent légèrement avantagées par rapport aux hommes lorsqu'elles sont élues au sein du parti qui forme le gouvernement. Elles occupent généralement une proportion plus élevée au Conseil des ministres que celle des femmes députées et des femmes candidates¹³⁷. C'est donc dire qu'une fois élues députées du parti au pouvoir, elles ont plus de chances que leurs collègues masculins d'être nommées au Conseil des ministres en raison de cette volonté des gouvernements de composer un conseil exécutif qui tend vers la parité.

Les femmes doivent cependant se faire élire au sein du parti au pouvoir, ce qui n'est pas gagné d'avance. De 2008 à 2014, leur représentation oscille toujours entre 29 % et 32 % au Parlement¹³⁸. Il faut attendre 2018 pour atteindre la zone paritaire (40 % à 60 %) la première fois de l'histoire du Québec avec 53 députées élues qui forment 42,4 % de la Chambre¹³⁹. La même année, les femmes représentent 40 % des candidatures aux élections générales, soit un taux qui se situe aussi dans la zone paritaire¹⁴⁰. Malgré cette lente progression de la représentation des femmes à l'Assemblée, une porte est enfoncée en 2012 lorsque Pauline Marois devient première ministre du Québec¹⁴¹. Qui plus est, avec l'élection de Françoise David, co-porte-parole de Québec solidaire, l'Assemblée nationale compte pour la première fois deux femmes cheffes de partis politiques¹⁴².



Pauline Marois. 2012. Collection Assemblée nationale du Québec, crédit photographique : Marc-André Grenier.



Françoise David. 2012. Collection Assemblée nationale du Québec, crédit photographique : Marc-André Grenier.

En même temps, des initiatives de solidarité entre les femmes parlementaires des différents partis se tissent, telles que la création en 2010 du Cercle des femmes parlementaires du Québec. En 2012, un monument en hommage aux femmes en politique est inauguré sur la colline Parlementaire. Il représente la première commémoration féminine d'importance dans les jardins du parlement¹⁴³. En 2019, la création d'un comité des femmes est officialisée au sein du Cercle des ex-parlementaires du Québec. Une manifestation émouvante de cette solidarité féminine entre les partis se déroule durant l'adoption d'une motion en 2014 pour souligner les 25 ans de la tragédie de Polytechnique¹⁴⁴. À cette occasion, chaque femme parlementaire avait pris la parole pour commémorer les quatorze victimes de l'attentat. L'adoption d'un mandat d'initiative portant sur la place des femmes en politique par la Commission des relations avec les citoyens en 2016 constitue également un exemple de collaboration entre les femmes parlementaires¹⁴⁵.

Que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Parlement, les actions et les prises de position en faveur de la parité se poursuivent. En 2016, les suffragettes 2.0, un regroupement d'anciennes parlementaires, demandent l'adoption d'une loi qui assure la présence d'au moins 40 % d'éluës à l'Assemblée nationale en incitant financièrement les partis à présenter des candidatures féminines¹⁴⁶.

En 2018, le parti Québec solidaire dépose en Chambre un projet de loi intitulé *Loi instaurant une représentation paritaire entre les femmes et les hommes au Conseil des ministres*. La même année, le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) présente un manifeste et une ébauche de projet de loi établissant des quotas de candidatures féminines dans la *Loi électorale*¹⁴⁷.

En parallèle à ces actions visant à augmenter la représentation féminine dans les instances du pouvoir, les mouvements féministes poursuivent leurs luttes qui, au XXI^e siècle, se concentrent davantage sur les enjeux liés à l'intersectionnalité, à la diversité, et aux violences vécues par les femmes. Plus que jamais, les mouvements féministes sont pluriels. Les droits des femmes autochtones sont mis de l'avant avec le mouvement Idle No More et les manifestations de sensibilisation à l'égard des femmes autochtones disparues et assassinées¹⁴⁸. Les droits des minorités sexuelles et de la communauté LGBTQ+ prennent également davantage d'importance au sein des mouvements féministes. En complément, l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité en 2016 la *Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer la situation des mineurs transgenres*¹⁴⁹.



Le monument Hommage aux femmes en politique. 2012. Collection Assemblée nationale du Québec, crédit photographique : Renaud Philippe.

Les luttes contre les violences sexuelles et conjugales, déjà entamées depuis plusieurs décennies, prennent une nouvelle vigueur dès 2015 avec les mouvements #moiaussi et #agressionnondénoncée sur les réseaux sociaux, nouveau lieu de militantisme féministe¹⁵⁰. En réponse à ces campagnes, le gouvernement adopte en 2017 la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, présentée par la députée et ministre Hélène David. Mentionnons également qu'au cours des dernières années, de plus en plus de politiciennes prennent la parole afin de dénoncer la violence que les femmes en politique subissent, notamment sur les médias sociaux.

Bien que la composition de l'Assemblée nationale atteint la zone paritaire lors des élections générales de 2018, il n'en demeure pas moins que la progression de la présence féminine au parlement du Québec fut lente et parsemée d'embûches. Malgré tout, les femmes parlementaires ont contribué à la concrétisation de nombreuses avancées législatives qui ont eu – et ont toujours – un effet majeur sur l'amélioration de la condition féminine. Ces avancées sont le produit de l'action conjointe des femmes élues et des mouvements féministes qui, par leurs revendications et leurs mobilisations, ont travaillé sans relâche pour que de réels changements subviennent dans la sphère législative et politique.

Conclusion

Si la présence féminine au Parlement demeure relativement récente dans l'histoire québécoise, la participation des femmes au monde politique possède quant à elle des racines anciennes. D'une implication limitée puis restreinte en raison de leur genre, les femmes ont réussi à obtenir le droit de vote et d'éligibilité et à franchir les portes du Parlement grâce à de nombreuses mobilisations et à une persévérance exemplaire. Par leur implication au sein de mouvements et d'associations féministes, leur participation électorale, leur travail parlementaire et leurs initiatives législatives, les femmes ont marqué l'univers politique québécois à la fois à l'Assemblée nationale et hors de l'enceinte parlementaire. Bien que leur présence au Parlement soit plus importante aujourd'hui qu'hier, des obstacles et des inégalités relatives à la condition féminine perdurent toujours. Dans cette optique, l'histoire de l'engagement des femmes dans l'univers politique québécois révèle l'ampleur du chemin parcouru et l'étendue de celui qu'il reste à parcourir.

Bibliographie sélective

[Dossier] **Les femmes parlementaires au Québec**, *Le temps de parole*, vol. 20, no. 1 (janvier 2019), p. 10.

Baillargeon, Denyse. **Brève histoire des femmes au Québec**. Montréal : Boréal, 2012. 281 p.

Baillargeon, Denyse. **Repenser la nation : l'histoire du suffrage féminin au Québec**. Montréal : Les Éditions du Remue-ménage, 2019. 235 p.

Basile, Suzy. **Le rôle et la place des femmes Atikamekw dans la gouvernance du territoire et des ressources naturelles**. Rouyn-Noranda : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (Doctorat en Sciences de l'environnement), 2017. 243 p.

Blais, Christian (et al). **Québec : Quatre siècles d'une capitale**. Québec : Publications du Québec; Assemblée nationale du Québec, 2008. 692 p.

Brodeur, Violette. **Le mouvement des femmes au Québec : étude des groupes montréalais et nationaux**. Montréal : Les Presses Solidaires Enr, 1982. http://bv.c-deacf.ca/bvdoc.php?no=2004_11_0500&col=EA&format=htm&ver=old

Chahine, Karim. « **Modeler la mémoire** » : **Le Monument en hommage aux femmes en politique et les pratiques commémoratives à l'Assemblée nationale du Québec**. Québec : Fondation Jean-Charles Bonenfant, 2019. 44 p.

Cohen, Yolande; Villeneuve, Hubert. **La Fédération nationale Saint-Jean Baptiste, le droit de vote et l'avancement du statut civique et politique des femmes au Québec**, *Histoire sociale / Social History*, vol. XLVI, no. 91 (mai 2013), p. 121-144.

Cohen, Yolande. **Retours sur le droit de vote des femmes au Québec avant 1940 : le rôle du parti libéral**, *Bulletin d'histoire politique*, volume 20, numéro 2 (hiver 2012), p. 13-24.

Fauré, Christine (sous la dir.) **Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes**. Paris : Les Belles lettres, 2010. 1216 p.

Collectif. **Les bâtisseuses de la Cité : actes du Colloque Les Bâtisseuses de la Cité dans le cadre de la Section d'études féministes du Congrès de l'Acfas 1992**. Montréal : Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 1993. 407 p.

Collectif Clio. **L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles**. 2^e éd. Montréal : Le Jour, 1992. 646 p.

Craig, Béatrice. **Les femmes et le monde des affaires depuis 1500**. Québec : Presses de l'Université Laval, 2018. 280 p.

Cyr, Marc-André. **La liberté contre l'État : la part autochtone de l'histoire de la pensée politique**. Montréal : Université du Québec à Montréal (Doctorat en Science politique), 2018. 398 p.

Darsigny, Maryse et al. (sous la dir.) **Ces femmes qui ont bâti Montréal**. Montréal : Éditions du Remue-ménage, 1994. 627 p.

Delâge, Denys. **Le pays renversé. Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est, 1600-1664**. Montréal : Boréal Express, 1985. 416 p.

Deslandres, Dominique. **Femmes devant le tribunal du roi : la culture judiciaire des appelantes dans les archives de la juridiction royale de Montréal (1693-1760)**, *Les Cahiers des Dix*, no. 71 (2017), p. 35-63.

Deslandres, Dominique. **Pouvoirs féminins et dynamiques de pouvoir en France et en Nouvelle-France**, *Cap-aux-Diamants*, no. 145 (printemps 2021), p.4-9.

Desrochers, Lucie. **Elles ont brassé des affaires**, *Cap-aux-Diamants*, no. 95 (2008), p. 16-19.

Directeur général des élections du Canada. **L'histoire du vote au Canada**. 3^e éd. Gatineau: Élections Canada, 2021. 201 p.

Doyon, J. Michel (sous la dir.) **Femmes, droits et politique aux XIX^e et XX^e siècles : colloque du lieutenant-gouverneur du Québec**. Montréal : Éditions Yvon Blais, 2018. 174 p.

Drainville, Amélie. **La parité hommes-femmes en politique québécoise**. Montréal : GÉRIQ, 2019. 5 p.

Ducharme, Michel. **Le concept de liberté au Canada à l'époque des révolutions atlantiques, 1776-1838**. Montréal : McGill-Queen's University Press, 2010. 350 p.

Dumont, Micheline. **Politique active et féminisme : Les députées de l'Assemblée nationale**, *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, no. 2 (hiver 2012), p. 46-59.

Dumont, Micheline. **Le féminisme québécois raconté à Camille**. Nouvelle éd. Montréal : Bibliothèque québécoise, 2019. 300 p.

Élections Québec. **Droit de vote et d'éligibilité des Québécoises : la longue quête des Québécoises pour l'égalité politique**, [En ligne]. <https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/provincial/vote/droit-de-vote-des-quebecoises.php> (Page consultée le 26 novembre 2021).

Élections Québec. **Les 80 ans du droit de vote des Québécoises**, [En ligne]. <https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/actualite-detail.php?id=6433> (Page consultée le 26 novembre 2021).

Femmes autochtones du Québec. **Comment définir l'identité et la citoyenneté autochtones : enjeux et pistes de réflexion**. Kahnawake : FAQ, 2012. 24 p.

Fortin, Jacynthe; Lavoie, Marie. **Les femmes à l'Assemblée nationale : du droit de vote au partage du pouvoir**. Québec : Secrétariat à la condition féminine, 1990. 57 p.

Gagnon, Françoise. **La constante progression des femmes**. Édition 2013. Québec : Conseil du statut de la femme. 48 p.

Gilles, David. **Essais d'histoire du droit : de la Nouvelle-France à la Province de Québec**. Sherbrooke : Éditions Revue de droit de l'Université de Sherbrooke, 2014. 693 p.

Gingras, Marie-Ève. **Les filles du roi : mythes, réalités et représentations**, *Cap-aux-Diamants*, no. 114 (été 2013), p. 19–22.

Greer, Allan. **Habitants et patriotes : la Rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada**. Montréal : Boréal, 1997. 370 p.

Greer, Allan. **La république des hommes : les Patriotes de 1837 face aux femmes**, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, no. 4 (printemps 1991), p. 507–528.

Grenier, Benoît; Ferland, Catherine. « **Quelque longue que soit l'absence** » : **procurations et pouvoir féminin à Québec au XVIII^e siècle**, *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, vol. 37 (2013), p.195-225.

Groupe Femmes, Politique et Démocratie. **Qui sommes-nous?** [En ligne]. <https://gfpd.ca/qui-sommes-nous/le-groupe/> (Page consultée le 26 novembre 2021).

Guay-Dussault, Charlotte. **La représentation politique des femmes au Québec : obstacles et résistances à une égalité de fait**. Montréal : Université du Québec à Montréal (Maîtrise en Science politique), 2012. 160 p.

Havard, Gilles. **Histoire des coureurs de bois : Amérique du Nord, 1600-1840**. Paris : Les Indes savantes, 2016. 885 p.

Kelley, Linda; Sangster, Joan (ed.) **Beyond the Vote: Canadian Women and Politics**. Toronto: University of Toronto Press, 1989. 349 p.

Lalancette, Katéri. **La contestation des résultats électoraux au Québec (1841-1875)**. Québec : Université Laval (Maîtrise en Histoire), 2017. 169 p.

Lamoureux, Diane. **La lutte pour le droit à l'avortement (1969-1981)**, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, no. 1 (juin 1983), p. 81-90.

Lamoureux, Diane. **Une minorité oubliée? Les femmes dans la députation québécoise**, *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, no. 2 (hiver 2012), p. 93-102.

Lavallée, Josiane. **La députation féminine au Parti libéral et au Parti québécois. Un parcours de 50 ans : 1961-2011**, *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, no. 2 (hiver 2012), p. 25-45.

Maillé, Chantal. **Depuis cinquante ans à l'Assemblée nationale mais toujours loin de la parité : actions féministes pour l'élection de femmes**, *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, no. 2 (hiver 2012), p. 80-92.

Marois, Pauline. **La lente conquête**, *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, no. 2 (hiver 2012), p. 10-12.

Martin, Gabriel. **Histoire de la féminisation des appellations au Québec**, *Histoire Québec*, 2018, p. 5-9.

Québec (Province). Assemblée nationale. **Femmes et vie politique : de la conquête du droit de vote à nos jours, 1940-2010.** Québec : ANQ, 2010, p. 10.

Québec (Province). Assemblée nationale. **Les députées de l'Assemblée nationale du Québec : engagées dans l'égalité entre les femmes et les hommes.** Québec : Assemblée nationale du Québec, 2008. 41 p.

Québec (Province). Assemblée nationale. Commission des relations avec les citoyens. **Mandat d'initiative sur la place des femmes en politique. Document de consultation.** Québec : CRC, 2017, p. 1.

Québec (Province). Assemblée nationale. Direction générale des affaires juridiques et parlementaires. **La procédure parlementaire du Québec.** 4^e éd. Québec : Assemblée nationale, 2021. 1335 p.

Québec (Province). Conseil du statut de la femme. **La place des femmes en politique au Québec. Consultation de la Commission des relations avec les citoyens.** Québec : CSF, 2017, p. 8.

Québec (Province). Conseil du statut de la femme; Réseau québécois en études féministes. **Ligne du temps de l'histoire des femmes au Québec,** [En ligne]. <https://histoiredesfemmes.quebec/> (Page consultée le 17 février 2021)

Paquin, Magali. **Le profil sociodémographique des ministres québécois : une analyse comparée entre les sexes,** *Recherches féministes*, vol. 23, no. 1 (2010), p. 123-141.

Randall, Marilyn. **Femmes dans l'espace rebelle : histoire et fiction autour des rébellions de 1837-1838.** Montréal: Éditions Nota bene, 2013, 434 p.

Sioui, Georges, E. **Les Hurons-Wendat : l'héritage du cercle.** Québec : Presses de l'Université Laval, 2019. 384 p.

Tremblay, Manon. **Cinquante ans de représentation féminine au Conseil des ministres, 1962-2010,** *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, no. 2 (hiver 2012), p. 61-79.

Tremblay, Manon. **Les femmes et les partis politiques au Québec : de l'exclusion à une inclusion inachevée,** dans Pelletier, Réjean (sous la dir.) *Les partis politiques québécois dans la tourmente : mieux comprendre et évaluer leur rôle.* Québec : Presses de l'Université Laval, 2012, p. 69-108.

Tremblay, Manon. **Québécoises et représentation parlementaire.** Québec : Presses de l'Université Laval, 2005. 328 p.

Tremblay, Manon; Pelletier, Réjean. **Que font-elles en politique?** Québec : Presses de l'Université Laval, 1995. 284 p.

Voyageur, Cora J. **Les femmes des premières nations lors du commerce des fourrures : d'essentielles à redondantes,** dans *Les femmes et le Canada : épreuves, réussites et lutte pour le droit de vote.* Montréal : ACS = AEC, 2016, p. 16-20.

Notes de fin

- 1 Cyr, Marc-André. **La liberté contre l'État : la part autochtone de l'histoire de la pensée politique**. Montréal : Université du Québec à Montréal (Doctorat en Science politique), 2018, p. 250.
- 2 Beaulieu, Alain; Gervais, Stéphan; Papillon, Martin. **Les Autochtones et le Québec : des premiers contacts au Plan Nord**. Montréal : Presses de l'Université de Montréal. 2013, p. 178-179. Voir à ce titre le tableau *Synopsis des différences entre les cultures traditionnelles des Autochtones et la culture dominante occidentale*.
- 3 Basile, Suzy. **Le rôle et la place des femmes Atikamekw dans la gouvernance du territoire et des ressources naturelles**. Rouyn-Noranda : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (Doctorat en Sciences de l'environnement), 2017, p. 10.
- 4 Sioui, Georges, E. **Les Hurons-Wendat : l'héritage du cercle**. Québec : Presses de l'Université Laval, 2019, p. 210-232
- 5 Delâge, Denys. **Le pays renversé. Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est, 1600-1664**. Montréal : Boréal Express, 1985, p. 61.
- 6 Voyageur, Cora J. **Les femmes des premières nations lors du commerce des fourrures : d'essentielles à redondantes**, dans *Les femmes et le Canada : épreuves, réussites et lutte pour le droit de vote*. Montréal, Québec : ACS = AEC. 2016, p. 16-20.
- 7 Watts, Bob. **Gouvernance. Atlas des autochtones du Canada**, [En ligne]. <https://atlasdespeuplesautochtonesducanada.ca/article/gouvernance/> (Page consultée le 17 décembre 2021)
- 8 RéQEF. **Ligne du temps de l'histoire des femmes au Québec. Avant 1608**, [En ligne]. <https://histoiredesfemmes.quebec.com/lignedutemps.html#0> (Page consultée le 17 décembre 2021).
- 9 Autant à cette époque qu'aujourd'hui, les conceptions du pouvoir entre les cultures autochtones et allochtones apparaissent conceptuellement si dissemblables que ces questions divisent toujours les spécialistes.
- 10 Femmes autochtones du Québec. **Comment définir l'identité et la citoyenneté autochtones : enjeux et pistes de réflexion**. Kahnawake : FAQ, 2012, p. 4 ; Baillargeon, Denyse. **Brève histoire des femmes au Québec**. Montréal : Boréal, 2012, p. 14. ; Gilles, David. **Le statut des femmes en Nouvelle-France**, dans *Essais d'histoire du droit : de la Nouvelle-France à la Province de Québec*. Sherbrooke : Éditions Revue de droit de l'Université de Sherbrooke, Faculté de droit, Université de Sherbrooke, 2014, p. 275.
- 11 Collectif Cléo. **L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles**. 2e éd. Montréal : Le Jour, 1992, p. 25, 101.
- 12 Gingras, Marie-Ève. **Les filles du roi : mythes, réalités et représentations**, *Cap-aux-Diamants*, no. 114 (été 2013), p. 19-22. Près de 1000 mariages et 4500 naissances sont liés à ces immigrantes. Dix après les premiers contingents, la population de la colonie a triplé.
- 13 Voyageur, Cora J., *op.cit.*, p. 16-20.
- 14 Baillargeon, Denyse, *op.cit.*, p. 14.
- 15 *Ibid.*, p. 17.
- 16 Gilles, David, *op.cit.*, p. 229-283.
- 17 Blais, Christian et al. **Quatre siècles d'une capitale**. Québec : Publications du Québec-Assemblée nationale du Québec, 2008, p. 69-85.
- 18 Grenier, Benoît. **Les seigneuses dans l'histoire du Québec : un pouvoir relatif et circonstanciel** dans Doyon, J. Michel (sous la dir.) *Femmes, droits et politique aux XIXe et XXe siècles : colloque du lieutenant-gouverneur du Québec*. Montréal : Éditions Yvon Blais, 2018. p. 3-25.

- 19 Grenier, Benoît ; Ferland, Catherine. « **Quelque longue que soit l'absence** » : **procurations et pouvoir féminin à Québec au XVIIIe siècle**, *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, vol. 37 (2013), p. 195-225.
- 20 Desrochers, Lucie. **Elles ont brassé des affaires**, *Cap-aux-Diamants*, no. 95, 2008, p. 16–19.
- 21 Smith, Allan T. et al. **Communautés religieuses chrétiennes au Canada**, [En ligne]. <https://www.theacanadianencyclopedia.ca/fr/article/communaut-es-religieuses-chretiennes> (Page consultée le 17 février 2021).
- 22 Deslandres, Dominique. **Pouvoirs féminins et dynamiques de pouvoir en France et en Nouvelle-France**, *Cap-aux-Diamants*, no. 145 (printemps 2021), p.4-9.
- 23 Baillargeon, Denyse, **Brève histoire des femmes au Québec**, p. 26.
- 24 Collectif Clio, *op.cit.*, p. 133 ; Baillargeon, Denyse, **Brève histoire des femmes au Québec**, p. 23.
- 25 Gilles, David. **L'invention d'un système mixte québécois** dans *Essais d'histoire du droit : de la Nouvelle-France à la Province de Québec*. Sherbrooke : Éditions Revue de droit de l'Université de Sherbrooke, Faculté de droit, Université de Sherbrooke, 2014, p. 339-368.
- 26 Collectif Clio, *op.cit.*, p. 95.
- 27 Élections Canada. **L'histoire du vote au Canada**. 3^e éd. Gatineau : Élections Canada, 2021, p.35-39.
- 28 Baillargeon, Denyse, **Repenser la nation**, p. 24-26.
- 29 Cet état américain demeure une exception dans le paysage constitutionnel de l'époque. Les femmes du New Jersey, ainsi que les immigrants et les Noirs libres, ont été intentionnellement émancipés par la Constitution de 1776. Une réforme de la loi électorale affirme même en 1790 que « no Person shall be entitled to vote in any other Township or Precinct than that in which he or she doth actually reside at the time of the Election ».
- 30 Kerber, Linda K. **L'action des femmes dans la Révolution américaine**, dans Fauré, Christine (dir.) *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*. Paris : Les Belles lettres, 2010, p. 146-167 ; Curry-Ledbetter, Campbell. **Women's suffrage in New Jersey 1776–1807: a Political Weapon**, *The Georgetown Journal of Gender & the Law*, 2020, p. 705-723.
- 31 Baillargeon, Denyse, **Repenser la nation**, p. 28.
- 32 Cohen, Yolande. **Suffrage féminin et démocratie au Canada**, dans Fauré, Christine (dir.) *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*. Paris : Les Belles lettres, 2010, p. 648-668.
- 33 Picard, Nathalie. **Les femmes et le vote au Bas-Canada 1791-1840**, dans *Les bâtisseuses de la Cité : actes du Colloque Les Bâtisseuses de la Cité dans le cadre de la Section d'études féministes du Congrès de l'Acfas 1992*. Montréal : Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 1993, p. 57-64.
- 34 Baillargeon, Denyse, **Repenser la nation**, p. 30
- 35 Greer, Allan. **La république des hommes : les Patriotes de 1837 face aux femmes**, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, no. 4 (printemps 1991), p. 507–528.
- 36 Lalancette, Katéri. **La contestation des résultats électoraux au Québec (1841-1875)**. Québec : Université Laval, 2017 (Maîtrise en Histoire), p.75-79.
- 37 Pétition déposée à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 4 décembre 1828. Cité par Collectif Clio, *op. cit.*, p. 143.
- 38 Larrère, Catherine. **Le sexe ou le rang ? La condition des femmes selon la philosophie des Lumières**, dans Fauré, Christine (dir.) *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris : Les Belles lettres, 2010, p.168-207.
- 39 Ducharme, Michel. **Le concept de liberté au Canada à l'époque des révolutions atlantiques, 1776-1838**. Montréal: McGill-Queen's University Press, 2010, p. 150-153.
- 40 Greer, Allan, *op.cit.*, p. 507-528.

- 41 Baillargeon, Denyse, **Brève histoire des femmes**, p. 57.
- 42 Baillargeon, Denyse, **Repenser la nation**, p. 28.
- 43 Collectif Clio, *op.cit.*, p. 142.
- 44 *Acte pour régler la manière de procéder sur les contestations relatives aux élections des membres pour servir dans la Chambre d'Assemblée et pour révoquer certains actes y mentionnés*, (1834) 4 William IV, c. 28.
- 45 Une loi est dite « réservée » lorsque le lieutenant-gouverneur n'y appose pas la sanction royale dans les cas où il estime qu'elle empiète sur les compétences fédérales. Cf « L'histoire des institutions politiques et parlementaires du Québec ». Dans *La procédure parlementaire au Québec*. 4^{ème} édition. 2021.
- 46 Baillargeon, Denyse, **Brève histoire des femmes**, p. 43-54.
- 47 *Ibid.*, p. 55.
- 48 Bédard, Mylène, **La lettre comme mode d'expression politique des femmes dans la première moitié du XIX^e siècle québécois**, dans Doyon, J. Michel (sous la dir.) *Femmes, droits et politique aux XIX^e et XX^e siècles : colloque du lieutenant-gouverneur du Québec*. Montréal : Éditions Yvon Blais, 2019, p. 27-41.
- 49 Robillard, Denise. **Marguerite Lacorne, conseillère de Jacques Viger**, dans *Les bâtisseuses de la Cité : actes du Colloque Les Bâtisseuses de la Cité dans le cadre de la Section d'études féministes du Congrès de l'Acfas 1992*. Montréal : Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 1993, p. 37-56.
- 50 Randall, Marilyn. **Femmes dans l'espace rebelle : histoire et fiction autour des rébellions de 1837-1838**. Montréal: Éditions Nota bene, 2013, 434 p.
- 51 Collectif Clio, *op.cit.*, p. 158-163.
- 52 Laporte, Gilles. **Brève histoire des Patriotes**. Québec : Septentrion, 2015, p. 119.
- 53 Randall, Marilyn, **Femmes dans l'espace public et privé à l'heure des Rébellions de 1837-1838**, dans Ferland, Catherine; Grenier, Benoît (sous la dir.) *Femmes, cultures et pouvoir. Relectures de l'histoire au féminin, XVe-XXe siècles*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2010, p. 245-265.
- 54 Baillargeon, Denyse. **Repenser la nation**, p. 46-47.
- 55 Greer, Allan. **Habitants et patriotes : la Rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada**. Montréal : Boréal, 1997, p.196-197.
- 56 Greer, Allan. **La république des hommes : les Patriotes de 1837 face aux femmes**, p. 528.
- 57 Collectif Clio, *op.cit.*, p. 165.
- 58 *Acte pour abroger certains Actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul Acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette Province à l'Assemblée Législative*, (1849) 12 Victoria, c. 27.
- 59 Ducharme, Michel, *op.cit.*, p. 278.
- 60 Gagnon, Françoise. **La constante progression des femmes**. Édition 2013. Québec : Conseil du statut de la femme, p. 6.
- 61 Par ici la démocratie. **Clin d'œil : le Code civil du Bas-Canada**, [En ligne]. <http://www.paricila-democratie.com/approfondir/femmes-societe-et-politique/966-clin-d-oeil-le-code-civil-du-bas-canada> (Page consultée le 17 décembre 2021).
- 62 Collectif Clio, *op.cit.*, p. 169.
- 63 Baillargeon, Denyse. **Repenser la nation : l'histoire du suffrage féminin au Québec**, p. 53.
- 64 Voir à ce sujet : Copp, Terry. **Classe ouvrière et pauvreté**. Montréal : Boréal Express, 1978. 213 p.

- 65 Voir à sujet : Kelley, Linda; Sangster, Joan (ed.) **Beyond the Vote : Canadian Women and Politics**. Toronto: University of Toronto Press, 1989. 349 p.
- 66 **Nouvelles ouvrières**, *La Presse*, 23 novembre 1899, p. 2.
- 67 Cohen, Yolande; Villeneuve, Hubert. **La Fédération nationale Saint-Jean Baptiste, le droit de vote et l'avancement du statut civique et politique des femmes au Québec**, *Histoire sociale / Social History*, vol. XLVI, no. 91 (mai 2013), p. 121-144.
- 68 **Ils sont opposés à la guerre**, *La Presse*, 3 mai 1915, p. 7.
- 69 Cohen, Yolande; Villeneuve, Hubert, *op.cit.*, p. 132.
- 70 Baillargeon, Denyse. **Repenser la nation : l'histoire du suffrage féminin au Québec**, p. 100.
- 71 Au sujet de Rose Henderson, voir : Campbell, Peter. **Rose Henderson, A Woman for the People**. Montréal-Kingston: McGill-Queen's Press, 2010. 394 p.
- 72 Baillargeon, Denyse. **Repenser la nation : l'histoire du suffrage féminin au Québec**, p. 114.
- 73 Parlinfo. **Droit de vote des femmes au Canada**, [En ligne]. https://bdp.parl.ca/sites/ParlInfo/default/fr_CA/ElectionsCirconscriptions/voteFemmes (Page consultée le 17 décembre 2021).
- 74 Baillargeon, Denyse. **Repenser la nation : l'histoire du suffrage féminin au Québec**, p. 126.
- 75 Voir à ce sujet : Cohen, Yolande. **Retours sur le droit de vote des femmes au Québec avant 1940 : le rôle du parti libéral**, *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, no. 2 (hiver 2012), p. 13-24.
- 76 L'autrice paraphrase ici Hannah Arendt. Lamoureux, Diane. **Les droits politiques des femmes : un combat inachevé**, dans Doyon, J. Michel (sous la dir.) *Femmes, droits et politique aux XIX^e et XX^e siècles : colloque du lieutenant-gouverneur du Québec*. Montréal : Éditions Yvon Blais, 2018, p. 166.
- 77 *Ibid.*, p. 162.
- 78 Fortin, Jacynthe; Lavoie, Marie. **Les femmes à l'Assemblée nationale : du droit de vote au partage du pouvoir**. Québec : Secrétariat à la condition féminine, 1990, p. 24.
- 79 Québec (Province). Assemblée nationale. **Femmes et vie politique : de la conquête du droit de vote à nos jours, 1940-2010**. Québec : ANQ, 2010, p. 10.
- 80 Tardy, Évelyne. **Les députées et ministres de Montréal au parlement provincial**, dans Darsigny, Maryse et al. (sous la dir.) *Ces femmes qui ont bâti Montréal*. Montréal : Éditions du remue-ménage, 1992, p. 332.
- 81 RéQEF. **Ligne du temps de l'histoire des femmes au Québec. 1951**, [En ligne]. <https://histoiredesfemmes.quebec/lignedutemps.html#354> (Page consultée le 26 novembre 2021).
- 82 Québec (Province). Assemblée nationale. **Les députées de l'Assemblée nationale du Québec : engagées dans l'égalité entre les femmes et les hommes**. Québec : ANQ, 2008, p. 9.
- 83 Dumont, Micheline. **Le féminisme québécois raconté à Camille**. Montréal : Bibliothèque québécoise, 2019, p. 110.
- 84 Baillargeon, Denyse. **Brève histoire des femmes au Québec**, p. 157.
- 85 Brodeur, Violette. **Le mouvement des femmes au Québec : étude des groupes montréalais et nationaux**. Montréal : Les Presses Solidaires Enr, 1982. http://bv.cdeacf.ca/bvdoc.php?no=2004_11_0500&col=EA&format=htm&ver=old
- 86 Tremblay, Manon. **Cinquante ans de représentation féminine au Conseil des ministres, 1962-2010**, *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, no. 2 (hiver 2012), p. 41.
- 87 Assemblée nationale du Québec. **Marie-Claire Kirkland-Casgrain (1924-2016)**, [En ligne]. <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/kirkland-casgrain-claire-3799/biographie.html> (Page consultée le 26 novembre 2021).
- 88 **[Dossier] Les femmes parlementaires au Québec**, *Le temps de parole*, vol. 20, n° 1 (janvier 2019), p. 10.

- 89 Tremblay, Manon, *op.cit.*, p. 41.
- 90 Assemblée nationale du Québec. **La présence féminine**, [En ligne]. <http://assnat.qc.ca/fr/patrimoine/femmes1.html> (Page consultée le 26 novembre 2021).
- 91 Dumont, Micheline. **Politique active et féminisme : Les députées de l'Assemblée nationale**, *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, no. 2 (hiver 2012), p. 47.
- 92 HEC Montréal. **Relation de pouvoir entre les mouvements féministes et l'État : l'influence réciproque**, [En ligne]. <https://sites.google.com/site/hecpouvoirsetpouvoirs/4-le-pouvoir-et-les-pouvoirs-du-canada-contemporain> (Page consultée le 26 novembre 2021).
- 93 Baillargeon, Denyse. **Brève histoire des femmes au Québec**, p. 179.
- 94 Élections Québec. **Les 80 ans du droit de vote des Québécoises**, [En ligne]. <https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/actualite-detail.php?id=6433> (Page consultée le 26 novembre 2021).
- 95 Dumont, Micheline. **Le féminisme québécois raconté à Camille**, p. 123.
- 96 Baillargeon, Denyse, **Brève histoire des femmes au Québec**, p. 207.
- 97 Corbeil, Raphaëlle. **20 moments marquants de l'histoire du féminisme**. *La Gazette des femmes*, 4 novembre 2016. <https://gazettedesfemmes.ca/13421/20-moments-marquants-de-lhistoire-du-feminisme/>
- 98 RéQEF, *op.cit.*
- 99 Brodeur, Violette, *op.cit.*
- 100 Dumont, Micheline. **Le féminisme québécois raconté à Camille**, p. 156.
- 101 Maheu, Catherine. **Claire Kirkland: la première femme députée à l'Assemblée nationale du Québec** dans Darsigny, Maryse et al. (sous la dir.) *Ces femmes qui ont bâti Montréal*. Montréal : Éditions du remue-ménage, 1992, p. 330.
- 102 RéQEF. **Ligne du temps de l'histoire des femmes au Québec. 1975**, [En ligne]. <https://histoiredesfemmes.quebec/lignedutemps.html#354> (Page consultée le 26 novembre 2021).
- 103 Lavallée, Josiane. **La députation féminine au Parti libéral et au Parti québécois. Un parcours de 50 ans : 1961-2011**, *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, no. 2 (hiver 2012), p. 27.
- 104 *Ibid.*, p. 30.
- 105 Tremblay, Manon. **Les femmes et les partis politiques au Québec : de l'exclusion à une inclusion inachevée** dans Pelletier, Réjean (sous la dir.) *Les partis politiques québécois dans la tourmente : mieux comprendre et évaluer leur rôle*. Québec : Presses de l'Université Laval, 2012, p. 94.
- 106 Baillargeon, Denyse. **Repenser la nation : l'histoire du suffrage féminin au Québec**, p. 187.
- 107 Tremblay, Manon. **Québécoises et représentation parlementaire**. Québec : Presses de l'Université Laval, 2005, p. 280.
- 108 HEC Montréal, *op.cit.*
- 109 Baillargeon, Denyse. **Brève histoire des femmes au Québec**, p. 207.
- 110 Marois, Pauline. **La lente conquête**, *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, no. 2 (hiver 2012), p. 11.
- 111 Brodeur, Violette, *op.cit.*
- 112 Tremblay, Manon; Pelletier, Réjean. **Que font-elles en politique?** Québec : Presses de l'Université Laval, 1995, p. 169.
- 113 Secrétariat à la condition féminine. **Historique de la condition féminine au Québec depuis la création du Secrétariat à la condition féminine**. Québec : SCF, 2021, p. 4.
- 114 Corbeil, Raphaëlle, *op.cit.*

- 115 Martin, Gabriel. « Histoire de la féminisation des appellations au Québec », *Histoire Québec*, 2018, p. 5-9.
- 116 RéQEF. **Ligne du temps de l'histoire des femmes au Québec. 1982**, [En ligne]. <https://histoiredesfemmes.quebec/lignedutemps.html#659> (Page consultée le 26 novembre 2021).
- 117 RéQEF. **Ligne du temps de l'histoire des femmes au Québec. 1986**, [En ligne]. <https://histoiredesfemmes.quebec/lignedutemps.html#722> (Page consultée le 26 novembre 2021).
- 118 Lamoureux, Diane. **La lutte pour le droit à l'avortement (1969-1981)**, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, no. 1 (juin 1983), p. 83.
- 119 Dumont, Micheline. **Le féminisme québécois raconté à Camille**, p. 188.
- 120 Therrien, Rita. **Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer**. Montréal : Boréal express, 1984. 214 p.
- 121 Maillé, Chantal. **L'engagement politique des féministes québécoises dans l'histoire récente : du référendum de 1980 à la revendication pour une parité intersectionnelle** dans Doyon, J. Michel (sous la dir.) *Femmes, droits et politique aux XIX^e et XX^e siècles : colloque du lieutenant-gouverneur du Québec*. Montréal : Éditions Yvon Blais, 2018, p. 144.
- 122 Dumont, Micheline. **Le féminisme québécois raconté à Camille**, p. 218.
- 123 *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 7 décembre 1989.
- 124 Baillargeon, Denyse. **Brève histoire des femmes au Québec**, p. 231.
- 125 HEC Montréal, *op.cit.*
- 126 Baillargeon, Denyse. **Brève histoire des femmes au Québec**, p. 220.
- 127 *Ibid.*, p. 224.
- 128 Tremblay, Manon. **Québécoises et représentation parlementaire**, p. 286.
- 129 Élections Québec. **Droit de vote et d'éligibilité des Québécoises : la longue quête des Québécoises pour l'égalité politique**, [En ligne]. <https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/provincial/vote/droit-de-vote-des-quebecoises.php> (Page consultée le 26 novembre 2021).
- 130 Lavallée, Josiane, *op.cit.*, p. 32.
- 131 Maillé, Chantal. **Depuis cinquante ans à l'Assemblée nationale mais toujours loin de la parité : actions féministes pour l'élection de femmes**, *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, n° 2 (hiver 2012), p. 86.
- 132 Groupe Femmes, Politique et Démocratie. **Qui sommes-nous?** [En ligne]. <https://gfpd.ca/qui-sommes-nous/le-groupe/> (Page consultée le 26 novembre 2021).
- 133 Maillé, Chantal. **L'engagement politique des féministes québécoises dans l'histoire récente [...]**, p. 148.
- 134 Lamoureux, Diane. **Une minorité oubliée? Les femmes dans la députation québécoise**, *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, n° 2 (hiver 2012), p. 99.
- 135 Guay-Dussault, Charlotte. **La représentation politique des femmes au Québec : obstacles et résistances à une égalité de fait**. Montréal : Université du Québec à Montréal (Maîtrise en Science politique), 2012, p. 54.
- 136 Tremblay, Manon. **Représentation des femmes au Conseil exécutif du gouvernement, 1962-2018**, *Le temps de parole*, vol. 20, n° 1 (janvier 2019), p. 15.
- 137 Paquin, Magali. **Le profil sociodémographique des ministres québécois : une analyse comparée entre les sexes**, *Recherches féministes*, vol. 23, n° 1 (2010), p. 137.
- 138 Québec (Province). Conseil du statut de la femme. **La place des femmes en politique au Québec. Consultation de la Commission des relations avec les citoyens**. Québec : CSF, 2017, p. 8.

- 139 **[Dossier] Les femmes parlementaires au Québec**, p. 5
- 140 Élections Québec. **Droit de vote et d'éligibilité des Québécoises [...]**
- 141 Élections Québec. **Les 80 ans du droit de vote des Québécoises [...]**
- 142 RéQEF. **Ligne du temps de l'histoire des femmes au Québec. 2012**, [En ligne]. <https://histoiredesfemmes.quebec/lignedutemps.html#1028> (Page consultée le 26 novembre 2021).
- 143 Chahine, Karim. « **Modeler la mémoire** » : **Le Monument en hommage aux femmes en politique et les pratiques commémoratives à l'Assemblée nationale du Québec**. Québec : Fondation Jean-Charles Bonenfant, 2019, p. 30.
- 144 Baillargeon, Denyse. **Repenser la nation : l'histoire du suffrage féminin au Québec**, p. 199.
- 145 Québec (Province). Assemblée nationale. Commission des relations avec les citoyens. **Mandat d'initiative sur la place des femmes en politique. Document de consultation**. Québec : CRC, 2017, p. 1.
- 146 Drainville, Amélie. **La parité hommes-femmes en politique québécoise**. Montréal : GÉRIQ, 2019, p. 1.
- 147 *Ibid.*, p. 2.
- 148 Dumont, Micheline. **Le féminisme québécois raconté à Camille**, p. 275.
- 149 RéQEF. **Ligne du temps de l'histoire des femmes au Québec. 2016**, [En ligne]. <https://histoiredesfemmes.quebec/lignedutemps.html#1081> (Page consultée le 26 novembre 2021).
- 150 Corbeil, Raphaëlle, *op.cit.*

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-4408

Courriel : bibliotheque@assnat.qc.ca

bibliotheque.assnat.qc.ca